

**AOÛT 1964
À DÉCEMBRE 1967**

***LIVRE DES MINUTES
SAINT-FIRMIN***

LIVRE I





MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINT-CATHERINE

MÉ MORANDUM

Voici le LIVRE I des minutes municipales de Baie-Sainte-Catherine – autrefois nommée Saint-Firmin – d’août 1964 à décembre 1967 (page 001 à 100). La reproduction du livre est en deux (2) parties. Le livre original compte 300 pages, mais 195 uniquement sont utilisées pour la transcription des minutes de cette période. Des feuilles de notes diverses ont également été trouvées dans le livre original et ne font pas partie de la présente reproduction. Ces dernières peuvent toutefois être consultées au bureau municipal.

Mars 2018.

Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur-général / secrétaire-trésorier

Ce livre est commencé le 1 août 1964
et j'ai copié l'acte de commencement
de l'assemblée du 1er août qui a été
apourue au 5 août à 2½ heures et demie
du soir avec la permission de tout
honneur messieu maire

Province de Québec

Municipalité St Farnham 1er août 1964
à une assemblée Régulière du Conseil
municipale tenue le 1er août 1964 à 7 1/2
heures et demie du soir conformément au
code municipale sous la présidence de
messieur Maire Melli Savard

sont aussi présent les Conseillers suivant
messieur Joseph Lysard Pierre Imbeault
Féral Kainny Lucien Imbeault
Mellie Foster Alcide Thérien
Tous Conseillers formant quorum

Passant les Résolutions suivantes

- Voici les comptes présentés pour votre approbation
39 payer à Glenney Pitras pour achat ^{et aménagement} terrain \$ 500,00
40 Madame Savard salaire 30,00
41 Madame Savard dépenses ^{et tenue de caisse} voyage 12,24
42 Joseph Aimé Framblay balance du 200,00
43 Mellie Savard dépenses voyage 200,00

Résolution n° 0

Il est Proposé Par M^rs Pierre Imbeault conseiller
secondé par M^rs Mellie Foster
que les comptes soient payés et acceptés
tel que présentés

adopté à l'unanimité

Résolution n° 1

Il est Proposé par M^rs Pierre Imbeault
secondé Par M^rs Féral Kainny
que messieur Mellie Savard soit nommé
par Résolution pour engagé de personnel
nécessaires pour les travaux d'égouttage
et d'entretien et protection contre le feu qui se
effectuent dans la paroisse actuellement
Par L M S continuation

cet Résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution

Il est Proposé Par Alcide Thérien conseiller
secondé Par Joseph Lysard conseiller
que messieur Maire Mellie Savard est

autorisé à faire les démarches nécessaires pour se renseigner pour avoir que l'entrée des maisons de six demi-pouce est justifiable.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution^{no} 2

Il est Proposé Par Lucien Fubeault Conseil et secondé Par Joseph Hysard conseiller que messieur maire Mellié Savard est autorisé à rencontrer la Canadienne l'ondrie Compagnie et F M S construction pour discuter le paiement du tuyaux avec ces intéressés.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Cette assemblée est ajournée à mercredi soir le 5 août à 7 1/2 heures et demi du soir pour discuter tout les besoins de la paroisse le 5 août 1964.

Continuation de l'assemblée du premier août qui a été ajournée au 5 août à 7 1/2 heures et demi du soir.

Lesquels sont présents messieur maire Mellié Savard et les conseillers suivants Joseph Hysard Pierre Fubeault Alcide Thériault Mellié Foster.

Lucien Fubeau

Tous conseillers formant quorum passant les résolutions suivantes.

Résolution^{no} 3

Il est Proposé et Résolu unanimement que le Règlement no 5 de la municipalité de St. Firmin soit amendé en remplaçant l'article 12 par le suivant.

12 Elles seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales de la Banque Provinciale du Canada dans la province de Québec. L'article 13 est amendé en remplaçant "octobre" par "avril".

L'article 14 est amendé en remplaçant "avril" et "octobre" par "février" et "août".

Article 16 est Remplacé par le suivant
 "16.- Dites obligations ne seront pas rachetables
 par anticipation."

Résolution ^{no 14}

Le ^{Conseil} municipal de St Firmin accepte l'offre
 que lui est faite par la corporation de St
 de Guibee pour les \$ 71,500 d'obligations à
 émettre dans le public en vertu du
 Règlement no 5 au taux de 6.50 % de
 1965-1974

Il est proposé par Joseph Dufond conseiller
 second Par Melle Foster et Résolu
 unanimement.

Demande soit faite à l'honorable
 ministre des affaires municipales
 d'autoriser le conseil municipal à vendre
 les dites obligations aux conditions
 énumérées plus haut.

Demande soit faite à l'honorable ministre
 des affaires municipales d'autoriser le
 conseil municipal à émettre à court
 échéance dix ans (vingt ans selon
 le cas) les 71,500 d'obligations du
 Règlement, no. 5, au lieu du terme de 30
 trente ans, chaque émission subséquente
 devant être pour la balance due sur
 l'emprunt.

adopté à la séance du 5 août 1964

CORPORATION MUNICIPALE
 DE ST-FIRMIN

Ladon Savard
 Secrétaire Trésorier

Résolution ^{no 14}

1. attendu que la Compagnie Canada Iron
 Foundry Limited a transmis à la municipalité
 de St Firmin un daté du 31 juillet 1964,
 une cession de créance signé par le contrac-
 teur F.M.D. Construction incoparée.
2. attendu que ce transfert a pour effet de
 transférer et céder à la Canada Iron
 Foundry Limited les droits que F.M.D.

Demande Par la
 Résolution no 8. en
 1964 de ce livre

construction inc. Peut avoir contre la municipalité pour l'établissement d'un système d'égout et d'égout;

3. attendu que ce transfert est à l'effet de garantir que Canada Iron Foundries sera payé par préférence à F.M.S. construction inc. pour une somme de \$60,000.00 pour la vente de tuyau de fonte devant servir au Réseau d'égout et d'égout;

4. attendu que la Corporation municipale de St Firmin en regard du contrat de construction qui a été signé avec, F.M.S. construction inc. a le droit de payer le contracteur un mois après les travaux terminés;

5. attendu que cette clause doit également être inscrite concernant la cession et le transfert de créance à Canada Iron Foundries Limited

Il est Proposé Par M. Pierre Imbeault comme second Par M. J. Thérien conseiller et Résolu unanimement que le maire et le secrétaire-trésorier de la municipalité de St Firmin soient autorisés à signer pour et au nom de la Corporation de St Firmin la cession de créance à Canada Iron Foundries Limited pour un montant de \$60,000.00 Sans indiquer la date de paiement, le tout pouvant être fait suivant les dates de paiement indiquées au contrat avec F.M.S. construction inc. c'est-à-dire un mois après la fin des travaux, que copie de cette Résolution soit envoyée à F.M.S. construction inc. et également à Canada Iron Foundries Limited en même temps que le transfert dûment signé par les officiers de la Corporation; il est également entendu que la Corporation municipale de St Firmin entend décharger sa responsabilité pour tout paiement

Annulé Par M. J. Thérien
Mo 8 et amendé par
en page 5 de ce livre

L'intérêt sur le montant de \$60,000.00 au cas
où la Canada Iron Foundry Limited ferait
une demande d'argent la municipalité
sera décidée à payer discrètement le
Montant de \$60,000.00

fait à Baie St. Catharine

Ce cinquième jour d'août 1964

Padoue Savard secrétaire

Padoue Savard

Padoue Savard secrétaire

Province de Québec

Corporation municipale de St. Firmin.
à une séance spécial du conseil
municipale de St. Firmin du matin
convoqué par avis délivrés à chacun
des conseillers le 6. Le cinquième jour
d'août 1964 à 7 1/2 heures et demie du
soir conformément au code municipale
sous la présidence de son honneur
Messieur Maire Willie Savard
Pierre Fubeault Joseph Haywood
Willie Savard Lucien Fubeault
Gérail Kainy Alide Therrien
Tous conseillers formant quatorze
passant les Résolutions suivante

Résolution n° 5

Il est Proposé Par Gerail Kainy
secondé Par Pierre Fubeault

En ne Résolution est l'assé pour se
autoriser le secrétaire à biffer l'article
no 4 de la résolution qui a été passé
à l'assemblée précédente qui disait
ceci pour renseignements voir l'article no 4
dans ce livres et le paragraphe de la
résolution sans indiquer ^{la date} d'adoption
le tout pouvant être fait suivant les
date de l'adoption en contrast avec y. m. g.
Construction est-elle un mais après la fin des travaux
adopté à l'unanimité

voir Résolution
Page no 5

Construction est-elle un mais après la fin des travaux
adopté à l'unanimité

Résolution^{no} 6

Il est Proposé Par M^r Joseph Hyland
 secondé Par M^r M^r Foster
 que le conseil municipal de St Firmin
 autorise messieur maire J^B Savard et
 le secrétaire a ouvrir un compte a la
 Banque Provinciale du Canada et par
 cet Resolution messieur maire J^B Savard
 et le secrétaire Padoue Savard sont autoriser
 a signer au nom de la Corporation les
 chèques ~~qu'ils~~ ont fait a la Banque
 Provinciale du Canada, dont la seule est a
 la malbaie

adopté a l'unanimité

Résolution no. 7

Il est Proposé Par M^r Alide Turin
 secondé Par messieur Guéin Imbeault
 que la Corporation municipale de St Firmin
 autorise messieur maire et le secrétaire
 a donner un chèque comme bon de
 garantie a ministere de la Voirie payer
 a l'ordre du ministre des finances du
 montant de \$5,000.00 cinq mille piastres
 en retour le conseil municipale de St
 Firmin se réserve de recevoir de la F^m &
 construction inc, et le conseil exige de la
 F^m & construction inc un papier de la
 dite ~~Corporation~~ ^{montant de \$5,000.00} comme preuve de Garantie
~~Le conseil est d'accord et l'assemblée~~
~~est adjournée a jeudi soir le 13 août~~
 a 8 heures Résolution^{no} 8.

1. attendu que la compagnie Canada
 Iron Foundries Limited a transmis
 a la municipalité de St Firmin,
 en date du 31 juillet 1964 une cession
 de cession signée par le contracteur
 F. M. G. Inc.
2. attendu que ce transfert a pour effet
 de transporter et ceder a la Canada

Iron Foundries Limited les droits que F. M. G. incorporé peut avoir contre la municipalité pour l'établissement d'un système d'égout et de égout;

3. attendu que ce transfert est à l'effet de garantir que Canada Iron Foundries Limited sera payée par préférence à F. M. G. Contructions inc. Pour une somme de \$60,000.00 pour la vente de tuyaux de fonte devant servir au Réseau d'égout et de égout;

4. attendu que cette clause doit également être inscrite concernant la cession et de transfert de créance à Canada Iron Foundries Limited

Il est Proposé Par Pierre Groubault con-
sécrons Par Claude Thurnin conseillers
et Résolu unanimement que le maire
et le secrétaire - Trésorier de la municipalité
de St Firmin soient autorisés à signer
pour et au nom de la Corporation de
St Firmin la cession de créance à
Canada Iron Foundries Limited pour
un montant de \$60,000.00

Que Copie de cette Résolution soient
envoyées à F. M. G. Contruction inc.
et également à Canada Iron Foundries
Limited, au même temps que le
transfert dûment signé Par les officiers
de la Corporation;

il est également entendu que la Corporation
municipale de St Firmin entend décharger
sa responsabilité pour tout paiement
d'intérêts sur le montant de \$60,000.00
au cas où la Canada Iron Foundries
Limited ferait une demande lorsque la
municipalité sera décidée à payer
directement le montant de \$60,000.00

Fait à Baie St Catherine ce 8 jour août 1964
Rodane Savard secrétaire

La résolution no 8 ameli la résolution no 4 qui a
 été amendé par résolution no 5

L'assemblée du conseil est dissoute et adjournée
 au 13 août à 3 1/2 heures et demie

13 août 1964 Continuation de l'assemblée du 7 août 1964

sont présent messieu maire Willie Savard

Pierre Fubeault Joseph Piquard

Lucien Fubeault Willie Foster

Archie Thurman

Tous conseillers formant quorum
 passant les résolutions suivantes

San mil neuf cent soixante quatre le 11 août
 Convention passé ce 11^{em} jour d'oit mil
 neuf cent soixante quatre, entre

F. M. S. Construction enr, ayant une
 place d'affaire dans la municipalité
 de La Malbaie, contre Charlevoix;

Entrepreneur

E. L. Tremon Freres Ltée, corporellement
 constitué, ayant un siège en la paroisse
 de Bagotville, distric de Chicoutimi;

Fournisseur de matériaux

Le vingt-cinquieme jour de juillet mil
 neuf cent soixante quatre, F. M. S. Construction
 enr a acheter de Tremon et Freres, Ltée
 par ordre d'achat portant les numéros
 2416 et 2417 les matériaux suivants;

2000 = Pi. lin. tuyaux de Biton dia 6" C-14

10268 Pi. lin. tuyau de Biton dia 8" C-14

5915 Pi. lin. tuyau de beton dia 10" C-14

52 sections de Rigard (base) 30" x 42" x 20

52 sections de Rigard ovale avec trou 30" x 42" x 30"

52 sections de Rigard Réduits 30" x 42" x 30"

sections de Rigard extension 30" x 18"

sections de Rigard extension 30" x 12"

sections de Rigard extension 30" x 6"

Raccardements 8" x 6"

Raccardements 10" x 6"

tous les dits matériaux devant servir à la construction d'égouts de surface pour la municipalité de St Firmin, contre Charbonnier. Les dits matériaux d'égouts plus haut ayant été fournis par Grunon frères Lté, nous autorisons la municipalité de St Firmin à payer à Grunon frères Lté, le prix des dits matériaux s'élevant à environ \$20,000,00 et ce à même le prix du contrat entre la municipalité de St Firmin et F. M. G. Construction enr. Contrat concernant la pose des égouts F. M. G. Construction enr.

Par Camille Dufourd
Jean Marie Dufourd
Grunon frères, Lté,

Par Eugène Grunon
nous acceptons la teneur de la présente convention et nous nous engageons à payer à Grunon frères Lté le prix des matériaux pour la construction des égouts à même le prix du contrat existant entre F. M. G. Construction enr. et la municipalité de St-Firmin jusqu'à concurrence de \$20,000,00

La municipalité de St Firmin
Par Adame Savard

Resolution n° 9

Concernant un transfert de créance à Grunon frères limités

1. attendu que Grunon frères limités de Bagatville a transmis à la corporation municipale de St Firmin une cession de créance acceptée et signée par la compagnie F. M. G. Construction enr.;
2. attendu que ce transfert a pour effet de transférer et céder à Grunon et Frères limités les droits que F. M. G. Construction enr. peut avoir contre la Corporation pour l'établissement d'un système d'égouts et d'égouts;

3. attendu que le but de ce transfert de créance est de garantir la Compagnie Tremon Freres Ltée le paiement d'un montant n'excédant pas la somme de \$20,000.00 pour matériaux que la compagnie F.M.G. construction inc. a achetés de Tremon Freres Ltée en date du 25 juillet 1964 par ordre d'achat portant les numéros 2416 et 2417 et annexés à la présente Résolution pour en faire partie;
4. attendu que cette cession de créance a pour effet de garantir que Tremon Freres Ltée sera payée par préférence à F.M.G. construction inc. pour une somme n'excédant pas \$20,000.00 pour de matériaux devant servir à la construction du Biseau d'égout et d'égout;
5. attendu que pour faciliter la construction du Biseau d'égout et d'égout, le conseil municipal consent à cette cession et transfert de créance;

Il est Proposé Par M. L. Foster
 secondé Par Lucien Imbeault
 et Résolu unanimement que le maire, et le secrétaire Trésorier de la Corporation Municipale de St Fimmin soient autorisés à signer Pour et au nom de la Corporation de St Fimmin la cession de créance à Tremon Freres Ltée pour un montant de \$20,000.00;
 Par cette Résolution, le maire et le secrétaire Trésorier sont autorisés lorsque les fonds seront disponibles, à signer un chèque au montant n'excédant pas \$20,000.00 à Tremon Freres Ltée et F.M.G. construction inc., le tout suivant les termes de la cession de créance.

Que copie de cette Résolution soient envoyés à F.M.G. construction inc. et également à Tremon Freres Ltée, ainsi que la cession de créance dûment signée par

le maire et le secrétaire - Trésorier de la corporation municipale;

Il est attendu que la Corporation municipale, en signant cette cession de créance ne s'engage pas au paiement des intérêts de Dunan Frères Ltd, sur le montant de \$20,000.00 autorisé au dit transfert.

Fait à Baie St Catherine de St Firmin c.e.
Troisième jour de août 1964

Padane Sarand
secrétaire Trésorier

Montréal le 27 juillet 1964

A: atlas asbestos Compagnie, filiales,
et Bell asbestos mines; limités

sous soussignés, afin de permettre à atlas asbestos Compagnie de fournir des matériaux à J. M. G. Construction inc. La Malbaie Québec

Pour livraison et installation à la municipalité de St Firmin de Baie St Catherine Conté de Charlevoix que sans exiger le paiement du prix d'achat avant de faire la livraison des matériaux vendus, garantissons le paiement, quand il sera dû, de toutes sommes devenant dues pour les matériaux vendus au distributeur mentionné plus haut pour usage de la Corporation, mentionnée. Il est prévu que le montant garanti n'excédera pas \$11,000.00

En conformité avec cette garantie les paiements devront être effectués par chèque à l'ordre de atlas asbestos Compagnie, ou bien conjointement à J. M. G. Construction inc. et atlas asbestos Compagnie. sur demande et acquiescement de J. M. G. Construction inc. Par Camille Hyslop accepté la municipalité de St Firmin de Baie St Catherine Padane Sarand
secrétaire Trésorier

Résolution concernant un transfert de créance
à atlas asbestos company

1. attendu que atlas asbestos company, division
of Bell asbestos mines Ltd. de Montréal,
a transmis à la corporation municipale de
St Firmin une cession de créance, en date
du 27 Juillet 1964, signée par le constructeur
F. M. G. construction inc;
2. attendu que le transfert a pour effet de transférer
et céder à atlas asbestos company les
droits que F. M. G. construction inc. peut avoir
contre la corporation pour l'établissement
d'un système d'égout et d'égout;
3. attendu que le but de ce transfert de créance
est de garantir la compagnie atlas asbestos
company le paiement d'un montant
n'excédant pas la somme de \$11,000.00 pour
des matériaux que la compagnie F. M. G.
construction inc. a achetés ou devra acheter
de atlas asbestos company, Par sa
Convention annexée à la présente Résolution
pour en faire partie;
4. attendu que cette cession de créance a
pour effet de garantir que atlas asbestos
company sera payée par préférence à
F. M. G. construction inc. pour une
somme n'excédant pas \$11,000.00 pour
la vente de matériaux devant servir
à la construction du Réseau d'égout et
d'égout;
5. attendu que pour faciliter la construction
du Réseau d'égout et d'égout, le
conseil municipal consent à cette
cession et transfert de créance;
Il est Proposé Par Pierre Imbault
et secondé Par Joseph Lefebvre
et Résolu unanimement que le
Maire et le secrétaire-Trésorier de la
corporation municipale de St Firmin

soient autorisés à signer pour et au nom de la Corporation de St Firmin la cession de Crianee de atlas asbestos company pour un montant de \$11,000,00;

Par cette Résolution le maire et le secrétaire - Trésorier sont autorisés, lorsque les fonds seront disponibles, à signer un chèque au montant n'excédant pas \$11,000,00 à atlas asbestos company et F. M. B. Construction inc., le tout suivant les termes de la ~~cession~~ cession de Crianee;

Que copies de cette Résolution soient envoyées à F. M. B. Construction inc. et atlas asbestos company, aussi que la cession de Crianee dûment signée par le maire et le secrétaire Trésorier de la Corporation;

et il est attendu que la Corporation Municipale, en signant cette cession de Crianee, ne s'engage pas au paiement des intérêts à atlas asbestos company sur le montant de \$11,000,00 payant être dû par F. M. B. Construction inc.

Fait à St Firmin de Baie St Colluin
Ce Trisième Jour d'août 1964

Radene Savard secrétaire Trésorier
Résolution # 11

attendu que notre Paroisse possèdent maintenant un syndicat Forestier qui est capable, de tout faire la coupe de ~~la~~ la Forêt compris dans notre municipalité,

attendu que ce même syndicat est en mesure de voir à conserver la Forêt, pour avoir une coupe permanente et serait plus intéresser que des étrangers à cet conservation

attendu que notre territoire Forestier

contient a peu près 850,000.00 cordes de bois
et avec des coupes abusives de 38,000.00
cordes par année notre Forêt sera
épuisée dans moins de 10 ans, et le devoir
de notre municipalité est de contrôler cela
attendu que le conseil municipale est
disposé a tout mettre en oeuvre, pour
soutenir notre syndicat, et prendra
les moyens pour empêcher les contracteurs
étrangers de faire les coupes de la
compagnie Price Brothers

En ces causes il est proposé par
alcide Fluerin et secondé par Mellie Foster
qu'une demande soient faite en se seurs
au ministère des terres et Forêts aussi
a la compagnie Price Brothers de faire
tout leurs possible pour en venir a une
accord, pour protéger notre syndicat
et une copie soient adressé a notre
député Raymond Mailloux et une
copie soit envoyé a Geoffol Lévigne
et que le conseil municipale propose
que le moulin soit bâti aussi proche
du village.

Cet Résolution est adoptée a l'unanimité
La séance du conseil est dissoute et
renvoyé au 19 août 1964

Assemblée Renvoyé au 22

Corporation municipale de St-Fernin

22 août 1964

a une assemblée spéciale du conseil
municipale de St-Fernin tenu ce 22^{em}
Jours d'août 1964 au lieu Ordinaire
des séances a 7 1/2 heures et demie cet
assemblée est pour continuer
l'assemblée du 8 août qui avait été
ajournée 19 et tenuit au 22 août 1964
est présent messieurs maire Mellie Foster
Joseph Lefond Gerail Kainey

Pierre Imbeault Milla Foster,
 Lucien Imbeault Alcide Thuriex
 Tous conseiller formant quorum
 passant les Résolution suivante

Résolution no 12

Il est Proposé Alcide Thuriex
 et secondé Par Joseph Dupond
 et adopté à l'unanimité que le
 conseil municipale a décidé d'arrêter
 le Garanti pour tous fourniture de
 matériaux fournis par les fournisseurs
 qui en fournira à l'avenir.

Résolution no 13

Il est Proposé Par Milla Foster
 secondé Par Pierre Imbeault
 et adopté à l'unanimité
 que le conseil municipale convoque
 messieurs Rochette ^{et P. J. J. J.} ingénieur à être présent
 à l'assemblée Régulière du premier
 samedi du mois ^{septembre} pour discuter la
 surveillance de la lagune.

Résolution no 14

Il est Proposé Par Lucien Imbeault
 et secondé Par Pierre Imbeault
 que le conseil municipale Garanti
 de Garant de \$50,000.00 pour la F.M.B.
 construction inc. et que ce montant
 sera ~~retenu~~ retenu par la municipale
 à la F.M.B. construction après que
 les travaux seront assésés par le
 ministère de la voirie.

adopté à l'unanimité

Résolution no 15

Il est Proposé Par Grail Rainey conseiller
 secondé par Milla Foster conseiller
 que le conseil municipale a décidé
 d'avertir ^{les} les fournisseurs qui ont fourni
 et qui vont fournir au constructeur
 F.M.B. construction ^{inc.} à l'avenir que

la municipalité ne ~~fournit~~ Garantira plus.
rien dans l'avenir adopté à l'unanimité
l'assemblée est dissoute et ajourné au
26 août. 1964.

L'assemblée du 26 août a pas eu lieu et ajourné
à l'assemblée Régulière de septembre 1964

J. B. Barand

Radene Savard secrétaire
Province de Québec

Corporation municipale de St Firmin
le 5 septembre 1964

a une assemblée Régulière des séances
du conseil municipale de St Firmin
tenu ce cinquiesme jour de septembre
mille neuf cent soixante et quatre 1964
à 7 1/2 heures et demie du soir conformément
au code municipale de la province
de Québec, sous la présidence de
messieur maire Melle Savard et
Pierre Imbeault Joseph Dufourd
Lucien Imbeault Gerail Kainey
Melle Foster alcid Thuriem
Tous Conseillers formant quorum
Passant les Résolutions suivantes

Voici les comptes présentés pour votre approbation

44 Radene Savard salaire 30,00

45 Radene Savard téléphone & enregistrer 13,27

Résolution no. 16

Il est Proposé Par Pierre Imbeault
secondé Par Gerail Kainey
que les comptes soient payés et approuvés
tel que présentés.
adopté à l'unanimité.

Résolution 17

Il est Proposé Par Melle Foster
et secondé Par Lucien Imbeault
une Résolution est Passé Par le conseil
municipale pour choisir un endroit
pour un dépôt municipal après une

Dépense
Radene Savard
\$58,00 annuel

discussion par les Conseillers. L'aurait
 été choisi sur la propriété de Mr
 Padoue Savard. a condition qu'il soit
 assés par le ministere de la sante
 le fin est demander est de \$5,000 par
~~mois~~ . annue

adopté a l'unanimité
 l'assemblé est dissout et ajourné au 15
 septembre mercredi soir

Province de Québec
 15 septembre 1964

~~au~~ Continuation de l'assemblée
 tenue le 5 septembre 1964. C'est assemblée
 se continue ^{sur audit} ~~de~~ ^{ajourné au} 15 septembre
 municipale sous la présidence de
 messieur maire Mellié Savard sont
 aussi présent les messieur

Pierre Imbeault Joseph Puyou
 Gerail Kainay Lucien Imbeault
 Mellié Foster

Tous Conseillers passant par devant
 passant les Résolutions suivantes

Voici les compte présenté pour notre approbation

46 Gerail Kainay dépense voyage \$10.00

Résolution 18

Il est Proposé Par Mellié Foster
 secondé Par Joseph Puyou
 que les compte soit payer et
 assés tel que présenté
 adopté a l'unanimité

Résolution 19

Il est Proposé Par Pierre Imbeault
 secondé Par Lucien Imbeault
 que ne Résolution est passé par le
 conseil municipale pour avertir par
 avis public les ^{propriétaire} ~~propriétaire~~ contribuables
 de ne pas ^{collecter} ~~collecter~~ l'ordure dans
 le terrain d'académie tant et aussi
 longtemps que les travaux ^{seront} ~~seront~~ pas

terminer a moins d'une permission du
contracteur F-M-B construction inc
qui sans s'en rendra responsable.

Et qu'une copie de cet Resolution soit
envoyer a la F-M-B construction, adopte
l'assemblee etant termine elle est
aprouvee a 18 septembre 1964

Continuation de l'assemblee qui a ete
aprouvee au 18 septembre et elle se
continue conforme au code municipale
de la Province de Quebec sous la
presidence de messieur Mairie Melles Sarrat
Pierre Imbeault Gerail Kainey
Mellie Foster Joseph Lyboud
Lucien Imbeault Cleide Thuriin
Tous conseillers passant pararonne
Passant les Resolution suivante

Voici les comptes presents pour vote d'approbation

47	Camille Thuriin travail	9.00
48	Alcege Sarrat travail	9.00
49	Gaston Sarrat travail	9.00
50	Louis Joseph Hains travail	9.00
Provincial Banque 2	Paul Emile Trambelay notaire	\$ 320.00
3	maical asselin avocats	\$ 1,000.00
4	Gerail Kainey rayage	10.00

Resolution 20

Il est Propose Par Pierre Imbeault
secondi Par Par Mellie Foster
que les comptes soit payer et approuve
tel que Presente

adopte a l'unanimité

Resolution 21

Il est Propose Par Gerail Kainey
secondi Par Pierre Imbeault
qu'une Resolution est passe par le
conseil municipale pour demander a la
F.M.B. contution d'aller prendre un
arrangement avec messieur Henry Pitras
la Resolution est passe sur une plente

fait par le Propriétaire concernant les travaux
et les dommages causés par cette construction
à la propriété concernée
adopté à l'unanimité

Resolution 22

attendu que les plans et devis de la
construction du Réseau d'égout et
d'égout Rerobert qui un changement
s'impose pour la situation du
Réservoir et du Barrage.

attendu que ce changement implique
une dépense additionnelle pour les
contracteurs F M G Construction, Inc.

attendu que les ingénieurs de la corpora-
tion municipale ont vérifié et recomman-
dent qu'en montant, en extras, soit versé
aux contracteurs F. M. G. Construction Inc.
pour ce changement;

attendu que les parties en cause
conviennent qu'un montant de \$2,500,00
prix Global, serait un prix équitable
pour la construction d'un nouveau
Réservoir et barrage avec 100 pieds de
dimension à sa partie supérieure et
13 pieds de hauteur d'eau dans sa
partie la plus basse.

Il est Proposé Par Alcide Thérrien
secondé Par Lucien Imbeault
et Résolu unanimement que la
corporation municipale de St. Firmin
s'engage à payer aux contracteurs
F M G Construction une somme de
\$2,500,00 prix Global, pour la construction
d'un barrage situé au drainage ancien 3+20
le tout apparaissant au plan et devis au
lieu du drainage 0+00 qui avait été
originellement localisé.

Il est attendu que le montant de \$2,500,00
est pour un prix Global payé pour les

diminution prévues et données par les ingénieurs
Picard, Rochette, associés. Le nouveau barrage
devant être construit suivant les plans et
détails et les recommandations des ingénieurs
surveillants de la corporation municipale.

La Corporation municipale de St-Firmin
s'engage à payer le montant de \$2,500.00
lorsqu'elle aura reçu des ingénieurs
Picard, Rochette, et associés un document
attestant que le dit barrage a été fait
à la satisfaction des plans et détails.

Fait et signé à Baie Ste Catherine
ce 18^{me} jours de septembre 1964

P. Savard
Radame Savard secrétaire

L'assemblée est dissoute et adjournée au 23 septembre
1964

Continuation de l'assemblée qui a été tenue
le 18 septembre 1964 tenue ce 23^{me}
jours de septembre 1964 conformément
au Code municipal de la province de
Québec sous la présidence de messieur
maire Melhior Savard Voici les conseillers
présent Joseph Dupont

Pierre Imbeault Lucien Imbeault

Gérard Kaimy Melhior Foster

Tous conseillers formant quorum
passant les Résolutions suivantes

Résolution 23

Il est Résolu messieurs ~~Gérard Kaimy~~ Pierre Imbeault
seconde Par messieurs Lucien Imbeault
que messieurs Gérard Kaimy ^{est nommé} ~~Président~~
pour un terme de trois mois
adopté à l'unanimité

Résolution

L'assemblée étant terminée et est adjournée
le 29 de septembre 1964

Par Radame Savard secrétaire

Province de Québec

29^{ème} jours de Septembre 1964Continuation de l'assemblée ^{du mois} qui a
été apourné au 29 septembre 1964a 7 1/2 heures ^{et demie} sous la présidence du PromaireGérail Kainey Vice les Conseillier
présent Joseph Lefond Lucien Fumbeault

Pierre Fumbeault Millie Foster

Tous Conseillier formant quorumme
passant les Résolution suivanteL'assemblée terminer est apourné au
1^{er} octobre 1964 Gerald Kainey Promaire
Ladoue Savard Secrétaire~~comme~~

Province de Québec

Municipalité st Firmin 3 oct 1964

a une assemblée Régulière du Conseil
municipale de st Firmin tenue ce

Troisième jours d'octobre 1964 mille

neuf cent soixante quatre a 7 1/2 heures
et demie du soir au lieu Ordinairedes seances conformément au code
municipale sous la présidence duPro Maire Messieu Gérard Kainey
Pierre Fumbeault Lucien Fumbeault
Millie FosterTous Conseilliers formant quorumme
passant les Résolution suivante

Voici les comptes présentés pour votre approbation

51. Ladoue Savard Salaire 30,00

52. Ladoue Savard Salaires ^{de l'année} 14,25

53. Pierre Résolution Fumbeault 10,00

Résolution 24.

A été Proposé Par Lucien Fumbeault
secondé Par Millie Foster

que les comptes sans payers et assypté

et que présente

adopté à l'unanimité

L'assemblée étant terminée et assemblée
a été adjournée à mercredi soir 17 octobre
1964 l'adoue Savard sic

Province de Québec
Corporation municipale de St-Firmin
Continuation de l'assemblée ordinaire
du conseil municipale de St-Firmin
qui a été adjournée au 17th octobre
1964 tenue à ~~Beaufort~~ ^{Beaufort} le 14th octobre
mois d'octobre 1964 conformément
au Code municipal sous la présidence
de messieur maire Willie Savard
tenue au lieu ordinaire des séances
à 7 1/2 heures et demie du soir les
conseillers sont Joseph Duford
Gérard Kaimy Pierre Imbeault
Lucien Imbeault Willie Foster
Tous conseillers formant quorum
passant les résolutions suivantes

Résolution 25^{me}

Il est Proposé Par Pierre Imbeault
secondé Par Willie Foster

pour payer ~~une~~ ^{une} ~~seul~~ ^{seul} Résolution ~~soit~~ ^{soit} ~~passé~~ ^{passé} ~~qu'une~~ ^{qu'une} ~~seul~~ ^{seul} ~~soit~~ ^{soit} ~~envoyé~~ ^{envoyé} ~~à~~ ^à ~~la~~ ^{la} ~~Tron~~ ^{Tron} ~~pour~~ ^{pour} ~~la~~ ^{la} ~~Compagnie~~ ^{Compagnie} ~~20,000,00~~ ^{20,000,00}
et a été ~~admis~~ ^{admis} ~~à~~ ^à ~~la~~ ^{la} ~~Compagnie~~ ^{Compagnie} ~~et~~ ^{et} ~~à~~ ^à ~~20,000,00~~ ^{20,000,00}
Tron ~~et~~ ^{et} ~~Pris~~ ^{Pris} ~~limite~~ ^{limite} ~~55,000,00~~ ^{55,000,00} sur
~~matériel~~ ^{matériel} ~~fourni~~ ^{fourni} ~~à~~ ^à ~~la~~ ^{la} ~~paroisse~~ ^{paroisse} ~~de~~ ^{de} ~~St~~ St ~~Firmin~~ ^{Firmin} ~~pour~~ ^{pour} ~~agueduc~~ ^{agueduc}

adopté à l'unanimité

Résolution 26^{me}

Il est Proposé Par Lucien Imbeault
secondé Par secondé Joseph Duford
qu'une ~~seul~~ ^{seul} ~~soit~~ ^{soit} ~~envoyé~~ ^{envoyé} ~~à~~ ^à ~~la~~ ^{la} ~~Compagnie~~ ^{Compagnie} ~~et~~ ^{et} ~~à~~ ^à ~~20,000,00~~ ^{20,000,00}
Roquette associé ~~pour~~ ^{pour} ~~un~~ ^{un} ~~montant~~ ^{montant} ~~de~~ ^{de} ~~52,000,00~~ ^{52,000,00} ~~fin~~ ^{fin} ~~sur~~ ^{sur} ~~la~~ ^{la} ~~surveillance~~ ^{surveillance}
des travaux d'agueduc

adopté à l'unanimité

Résolution no 27

Il est Proposé Par Gerail Kamey
 secondé Par Millie Foster
 qu'un montant de \$2500.00
 soit envoyé à la
 J M F Construction, inc de \$2500.00
 piastre en paiement du surplus
 accordé pour le barage du no 10
 adopté à l'unanimité

Résolution no 28

Il est Proposé Par Pierre Imbeault
 secondé Par Lucien Imbeault
 qu'une demande soit faite à la banque
 Par le secrétaire Provincial du Canada à la malbaie
 pour emprunter le montant de \$143,300.00.
 qui est garantie par la Commission
 municipale de Québec pour financer
 les travaux d'égout et d'égout
 protection contre incendie
 adopté à l'unanimité

L'assemblée étant terminée est adjournée
 à samedi soir 17 octobre 1964

Padoue Savard

Province de Québec

à une assemblée du conseil municipale
 de St-Firmin pour continuer l'assemblée
 du mois tenue à l'endroit habituel
 à 7½ heures et demie du soir conformément
 au Code Municipal sous la présidence
 de messieur Maire Millie Savard
 Les Conseillers présents sont Messieurs
 Joseph Dupont Pierre Imbeault
 Lucien Imbeault Alcide Thériault
 Gerail Kamey Millie Foster
 Tous conseillers formant quarante
 passant les Résolutions suivantes

Résolution no 28

Province de Québec District Saguenay
 Corporation Municipale de St-Firmin
 Attendu que par son Règlement no 6,

la Corporation municipale de St-Firmin a été autorisée à emprunter, par billet, des argents à une banque à charte pour financer temporairement la construction d'un réseau d'égout, de saut et de protection contre les incendies dans les limites de la municipalité de St-Firmin.

attendu que ce Règlement no 5 a reçu l'approbation des autorités compétentes, tel qu'en fait foi les copies authentiques des lettres d'approbation des ministères concernés, produites comme annexe à cette Résolution;

attendu que la Corporation municipale de St-Firmin a besoin de faire temporairement des emprunts temporaires pour une somme n'excédant pas \$143,300.00.

attendu que la Corporation municipale désire faire ces emprunts temporaires par tranches, sur le montant autorisé de \$143,300.00

attendu que Pour garantir ces emprunts temporaires, la Corporation municipale consent à transférer à la banque Provinciale du Canada les dettes qu'elle recevra des Gouvernement Provinciaux et Fédéraux;

attendu que la transfère à la Banque Provinciale du Canada le montant des dettes sus-énà concurrence des emprunts affectués par billets, par la Corporation, à la date du versement des dettes;

attendu que la Corporation municipale de St-Firmin désire faire ces emprunts temporaires à la banque Provinciale du Canada, succursale de la Malbaie;

1^{er} Il est Proposé Par monsieur Pierre Labeault Conseiller second Par monsieur Guérin Labeault qu'il ne demande d'emprunt temporaire, au montant de \$143,300.00 sans faite à la banque Provinciale du Canada succursale de la Malbaie;

2. que ces emprunts temporaires seront effectués par tranches jusqu'à concurrence des besoins de la Corporation;
 3. que ces emprunts seront garantis par les dettes des Gouvernements Provinciaux et Fédéraux et qu'un transfert desdites dettes sera effectué par la dite corporation à la banque Provinciale du Canada, jusqu'à concurrence du montant emprunté par billets;
 4. que copie du Règlement adopté par la Corporation municipale de St-Firmin;
 5. qu'en vertu du Règlement, les emprunts temporaires, par billet, seront signés par le maire et par le secrétaire-Trésorier de la Corporation municipale de St-Firmin, adopté à l'unanimité le 14 Octobre 1964
- St-Firmin de Baie Ste Catherine
Aldous Savard
secrétaire Trésorier

Resolution 29 no

Il est Proposé Par Millee Foster
secondi Par Lucien Imbeau
Qu'une Résolution est Passer par le Conseil
municipalité de la paroisse de st Firmin
pour demander au ministere de la
voirie l'entretien de la route Diche
situe dans la paroisse de st Firmin
comme les année passer
adopté à l'unanimité

Resolution no 30.

Résolution n° 30.
 1^{er} Proposé Par Pierre Imbeault
 2nd Par Joseph Dubourd
 Que les 2 lat appartenant à messieur
 Antoine Gaudreault portant les n° 2 C. 11
 2413 soit-partir au Role d'évaluation
 au nom de messieur Bernard Bhirer
 comme propriétaire et le prix d'évaluation
 est de 20 du pied \$ 187.50 piastre \$ 187.50.
 adopté à l'unanimité

Resolution no 31

Il est Proposé Par Gerail Kainey
secondé Par Millie Foster

que le conseil municipale de la paroisse
de st Firmin^a décider pour remplacer sont
getraie Ordinaire qui fournissait au ~~autres~~
de l'aissair en leur fournissant l'aup pour
l'année courante Gratuitement

adopté a l'unanimité

Resolution no 32

Il est Proposé messieu Gerail Kainey
secondé Par Pierre Imbeault

que le conseil municipale de la paroisse
de st Firmin autorise messieu maire
Millie Savard d'aller a montréal pour
rencontré la Compagny Claiex pour
discuter avec les interesser pour les
besoin de la paroisse et pour aguedue

adopté a l'unanimité

L'assemblé est terminée est adjourné a
mercredi soir 26 Octobre 1964

26 Octobre Province de Québec

a une assemblé du conseil municipale de
st Firmin pour continuer l'assemblé
du mois tenu a ^{Cadboro Longs. 9 Octobre 1964} l'endroit habituel des
séances. a 7 1/2 heures et demie du soir
conformément au code municipale sous
la présidence de messieu maire.

Millie Savard les conseillers suivants
Joseph Dufourd Gerail Kainey
Pierre Imbeault Millie Foster
Lucien Imbeault

Tous conseillers Formant qu'on me
passant les Resolution suivante

Voici les compte présente pour sotr approuver

11 \$ m & continuation pour aguedue \$ 9,000.00
en acompt Resolution no 33 pour ténis de hockey

Il est Proposé Par Pierre Imbeault
secondé par Joseph Dufourd

que les comptes soient payés et assésés
tel que présenté.

adopté à l'unanimité

Résolution 34^{me}

un avis de session est envoyé
Par le conseiller M. L. Foster
qui proposera un Règlement à l'assemblée
qui sera tenue 31 octobre pour passer
une demande de travaux d'hiver

Résolution 35^{me}

Il est proposé Par M. Gerail Karmy
secondé par Pierre Imbeau
qu'une Résolution est passée pour autoriser
le secrétaire à envoyer un compte à
Edouard Bélanger 1114 Boulevard St-Jude
Alma Lac St-Jean pour damage fait
au pylone à l'entrée de la paroisse
de St-Firmin montant demandé par
les conseillers est de 400.00 et dans
dans quinze jours nous avons pas
pu en de réponse le conseil se servira
de son avisur légale pour régler
la cause

adopté à l'unanimité

Résolution no 36

Il est proposé Par Lucien Imbeau
secondé par Pierre Imbeault
qu'une Résolution est passée que le
conseil municipale de St-Firmin
a décidé de mettre à l'étude les
offres fait par la L. M. G. constructions
incorporer pour le prolongement de
l'agrandissement sur la Grève et pour
la rando chez messieur Gerail Karmy

adopté à l'unanimité

Résolution 37^{me}

qu'une Résolution est proposée Par Joseph Dupont
secondé Par Gerail Karmy
qu'une Résolution soit envoyée à la

F. M. F. Construction incorporé que le
Conseil municipal de St Firmin vous
demande de bien vouloir garder les
hommes mariés à l'ouvrage de préférence
que des garçons célibataires

adopté à l'unanimité

L'assemblée étant terminée est adjournée au
31 octobre 1964

Padone Savard au

Province de Québec

Municipalité St Firmin 31 octobre 1964

à une assemblée spéciale du Conseil
municipal de la paroisse de St Firmin
tenue ce 31^{er} jour d'octobre 1964

après avoir été convoquée par avis
à tout les Conseillers. Tenue sous
la présidence de messieur maire

Mellie Savard Pierre Imbeault
Joseph Dufour Eucine Imbeault
Gérard Kaimy Mellie Foster

Alcide Thérien

Tous conseillers formant quorum
passant les Résolutions et Déclarent suivant
avis au Conseillers

Ponté au Bouleau 27^{er} octobre 1964

messieur

après avoir reçu l'ordre de messieur maire
sous être convoquée à une assemblée

spéciale du Conseil municipal qui aura
lieu samedi soir à 6 1/2 heures et demie
du soir le 31 octobre 1964 cet assemblée
est pour passer un Décret pour
travaux d'hiver et tout les besoins
de la paroisse signé Padone Savard

certificat

Conseillers Présents Gerald Kaimy
Joseph Dufour Eucine Imbeault
Eucine Imbeault Mellie Foster
Alcide Thérien Padone Savard maire

Résolution no 38

Il est Proposé Par Gérard Kaimoy
 secondé Par Joseph Dupond
 que le conseil municipal de St Firmin
 passe une Résolution qui n'engagerait
 soit passe pour avoir des travaux
 d'hiver pour aider ses chômeurs et
 hivernants

adopté à l'unanimité

Résolution no 39

Il est Proposé Par Pierre Imbeau
 secondé Par Gérard Kaimoy
 que le conseil municipal de St Firmin
 a décider a payer a M. G. Construction
 incorporé. pour acconto sur ~~de~~ pour
 travaux d'égout et d'égout et
 protection contre incendie une somme
 de huit mille frastrs (8000.00)

adopté à l'unanimité

Règlement Numéro 6

Messieurs Millie l'ostel conseiller
 Propose le Règlement suivant
 portant no 6 a une assemblée spéciale
 tenue ce 31^{er} jour d'octobre 1964
 laquellle était présent messieurs maire
 Millie Savard. et tout les conseillers
 en entier était présent.

attendu que le conseil municipal
 de St Firmin desire faire exécuter
 dans son territoire, des travaux
 pour remédier au chômage et
 Bénéficiaires des dettes accordés en
 vertu du programme d'encouragement
 des travaux d'hiver de la municipalité
 (1964/1965)

attendu que ses travaux consistent dans
 la paroisse de St Firmin de Baie
 St Catherine Conté de Charlevoix
 Description des travaux du projet

Règlement
 no 6.

Parachèvement d'égout et d'égout et protection
contre incendie et Restauration batise
appartenant au Conseil municipale et compris
une tour pour les lances pour incendie
batie de pylone a l'entrée de la paroisse
de St Firmin

attendu que le coût de ces travaux est
estimé à \$10,000,00 Dix milles piastres
attendu que l'octroi fédéral - Provincial
pour les travaux a été exécutés pendant
la durée du programme d'encouragement
des travaux d'hiver dans les municipalités
est estimé a 60 pour cent fédéral et 40 pour
cent provincial

attendu que le conseil, par le dit octroi, a
décidé de donner suite a son projet et
de faire exécuter des travaux a un coût
estimatif de \$10,000,00 Dix milles piastres
attendu qu'un avis de motion a été régulièrement
donné a la date de 26 Octobre 1964

Pour ces motifs il est, par le présent
Règlement, statué et décrété ce qui suit
1. Le Conseil est autorisé a exécuter pendant
la durée du programme d'encouragement
des travaux d'hiver dans les municipalités
les travaux suivants.

Parachèvement travail d'égout et
d'égout et Restauration batise appartenant
au Conseil municipal et comprise une
tour pour les lances pour incendie
batie de pylone a l'entrée de la
paroisse St Firmin.

2. Le Conseil approuve au paiement du
coût des travaux l'octroi fédéral et
Provincial estimé a \$10,000,00

3. Pour pouvoir au paiement de la part
non subventionnée du coût des travaux
il est, par le présent Règlement, imposé et il sera prélevé sur tous les

4. bien fonds imposables dans la municipalité
une taxe special a un taux suffisant
suivant le Role d'evaluation en vigueur.
le Present Reglement entrera en
vigueur apres avoir recu les approbations
requises

Padoue Savard
secrétaire Trésorier

J. B. Savard
maire

Province de Quebec
Corporation municipale St Firmin
a une seance Reguliere du conseil
municipale de la paroisse St Firmin
tenue a l'endroit habituel des seances
a 6 1/2 heures et demie du soir sous
la presidence de messieur maire Mellie
Savard conformement au code municipal
de la province de Quebec les Conseillers
present sont Joseph Dufanel
Pierre Imbeault Gerail Kainoy
Mellie Foster Lucien Imbeault
Alcide Therrien

Tous Conseillers formant quorum
passant les Resolutions suivantes
voici les Comptes presents pour votre approbation

54 Padoue Savard salaire \$30,00

55 Padoue Savard defence l'edifice ^{verge} 12,85

Resolution 40me

Il est Propose Par Pierre Imbeau
secondi Par Lucien Imbeau
que les Comptes Sois payez et approu-
vet et que present
adopte a l'unanimité

Resolution no 41

Il est Propose Par Gerail Kainoy
secondi Par Pierre Imbeau
que la terrain appartenant a
adrienne Boulianne no du lot
4A16 Sois porte au Role d'evaluation
au nom de alberta Boulianne Savard

Mutation
de Adresse
Boulianne a
Alberta Boulianne

et que le prix de cet espace de terrain soit
évalué à 560,00 au Best ^{de l'évaluation}
adopté à l'unanimité

Resolution 42

Il est Proposé par Joseph Hyland
secondé par Gerail Kainey

que le conseil a décidé a donné une
acompt ^{F.M.G. Construction inc} a Lion Landrie Canada pour
travaux fournis F.M.G. Construction inc
de \$10,000,00 piastres.

et une acompte soit payé a ^{C.M.G. Construction inc} Grenon
et frères en acomptes sur travaux ^{déjà}
montant \$5,000,00

et a ~~C~~ M Construction incorporé et a Attias
abustos Compagny un acompt montant \$4,000,00
piastres.

et une acompt soit donné F.M.G. Construction
et a Eucarisee Saboir pour couverte
de regard montant de \$1,000,00

et un acomptes soit donné a la F.M.G.
Construction pour salaire et outillage
pour la construction de l'égout et dégrais

et protection pour incendie montant \$30,000,00

ses comptes sont adoptés à l'unanimité

Resolution 43

Il est Proposé par Melbie Foster
secondé par Alcide Thérien

qu'une Resolution est passé pour autoriser
le conseil municipale a faire l'ouvrage
pour rendre l'eau chez messieur Gerail
Kainey et le bûit du tuyau ^{déjà} sur
la Graine en travaux d'hiver le plus
tôt que possible adopté à l'unanimité

Resolution 44

Il est Proposé par Melbie Foster
secondé par secondé par Alcide Thérien
que le conseil autorise messieur Pierre
Dubéaut est chargé par le conseil
municipale de trouver un cont maître

Gerail Kainey
R. 7/13/43

et bien comprise la surveillance des
travaux et a solupé de la fourniture
qui aura besoin pour ces dite travaux
adopté a l'unanimité.

L'assemblée est terminée et adjourné a
Lundi soir a 6 1/2 heures et demie le 14 novembre
1964.

Province de Québec
Corporation municipale de St Firmin
a une séance tenue du conseil municipale
a 6 1/2 heures et demie du soir le 14 novembre
1964 pour continuer la séance que a
été adjourné au 14 novembre 1964
conformément au code municipale
de la Province de Québec sous la
présidence de messieur maire Millie Savard
Joseph Lefond Millie Foster
Pierre Imbeault Gerail Kainy

Tous conseillers formant quarante
passant les Résolutions suivantes

19 F B Deschamps une surtaxe obligatoire \$ 489.26

20 macial asselin arocat pour travail \$ 1,000.00

Résolution no 45

Il est Proposé Par Pierre Imbeault
secondé Par Joseph Lefond
que les comptes soient payés et approuvés
tel que présenté.

adopté a l'unanimité

Résolution no 46

Il est Proposé Par Millie Foster
secondé Par Gerail Kainy
que la démission de messieur Guerin
Imbeault est approuvée par le conseil
municipale de St Firmin.

Et en même tant une lettre de remerciement
soit envoyer a messieur Guerin Imbeault
pour service rendu a la municipalité.

adopté a l'unanimité

Résolution no 47

Il est Proposé Par Joseph Dufourd
 secondé Par M. L. Foster
 que messieur Auguste Robitfort soit est
 nommé en Remplacement de messieur Smein
 Imbeau démissionnaire au siège no 6
 adopté à l'unanimité

Résolution no 48

Il est Proposé Par Gerald Kainey
 secondé Par Pierre Imbeau
 qu'une Résolution est passé pour acheter
 la J M S Construction inc et avoir une
 entrevue avec messieur Antoine Bonlianne
 pour la Réparation de sont terrain et sa
 clôture la Rencontre est Fixé au 22
 novembre 1964 dimanche et la mise en
 demeure qui a été envoyé au conseil
 municipal sera attaché ^{par messieur Antoine Bonlianne} à la résolution
 adopté à l'unanimité

Résolution no 49

Il est Proposé Par Pierre Imbeault
 secondé Par Joseph Dufourd
 qu'une Résolution est passé pour autoriser
 messieur M. L. Savard à aller voir
 un aviseur, légal pour l'affaire Bertrie
 Marguis l'affaire de l'accident survenu
 le 12 octobre 1964 et en même tant
 avoir une entrevue avec J M S contruct
 incorporé adopté à l'unanimité

Résolution, no, 50,

Il est Proposé Par M. Gerald Kainey
 secondé par Pierre Imbeault
 que la Corporation de St Farnuin de
 Charlevoix - - Conformément à l'article 80
 de la loi des accidents du travail 1931,
 21 (ad V chaf 100) demande à la commission
 des accidents du travail de Québec
 d'ajouter à la cellule 2, et ce à compter du
 14 novembre 1964 et à tel les conditions

Antoine
 Bonlianne

Proposé
28

22

23

Voici les comptes présentés pour votre approbation
municipal asselin pour ouvrage fait \$ 600,00

Padoue Savard dépenses téléphoniques \$ 14,75

Mellie Savard pour dépenses voyage \$ 300,00

Resolution 51

Il est Proposé Par Gerail Kamey
secondé Par Pierre Imbeault

que les comptes soient payés et acceptés
tel que présentés

adopté à l'unanimité

Resolution no 52

Il est Proposé Par Mellie Foster
secondé Par Auguste Rochefort

que la Resolution est passée pour autoriser
le secrétaire à faire une demande à la
Commission municipale pour faire

sois à la

Caisse Populaire

ou à une

Banque

à établir

la Corporation municipale
de St Firmin a contracté un emprunt
d'un montant de \$ 10,000,00 fiocêtres
pour financer les travaux d'hiver et
ce montant sera remboursé avec
les subventions Fédéral et Provincial
se prêt être pour 6 mois

adopté à l'unanimité

Resolution no 53

Il est Proposé Par Gerail Kamey
secondé Par Joseph Hysard

que le Conseil est autorisé à faire la
payer de 3 jours en fin de semaine
pour travaux d'hiver du 12 au 15 novembre 1964

adopté à l'unanimité

L'assemblée terminée est adjournée au 21
novembre 1964

Padoue Savard secrétaire

Province de Québec

Municipalité de St Firmin novembre 1964

Continuation de l'assemblée qui a eu
lieu le 18 et adjournée au 21 novembre
1964 tenue à l'endroit habituel des séances

21 Le novembre 1964 conformément
au code municipale de la province
de Québec sous la présidence de
messieur maire Melle Savard
conseillers présent sont messieurs
Pierre Labeau Melle Foster
Gérard Kainy Joseph Leford
Auguste Rochefort
Tous conseillers formant quorum
passant les Résolutions suivantes
Assemblée étant terminée est adjournée
au 28 novembre 1964.

Madame Savard
Province de Québec
Municipalité de St-Firmin
Continuation de l'assemblée qui a
eu lieu 21 novembre 1964 tenue au lieu
ordinaire des séances à 6 1/2 heures et
demi du soir et adjournée au 28 novembre
1964 tenue conformément au code
municipale de la province de Québec
sous la présidence de messieur maire
Melle Savard les conseillers présents
sont messieurs Gérard Kainy
Joseph Leford Auguste Rochefort
Melle Foster Pierre Labeau
Alcide Thériault

Tous conseillers formant quorum
passant les Résolutions suivantes

Il est proposé par Pierre Rochefort 54 Labeau
seconde
par Joseph Leford
Le conseil municipal de St-Firmin
adopté à payer le montant de la prime
de 457,15 pour trois jours de travaux
livrer et adopté à payer l'assurance
prie pour la responsabilité des travaux
livrer au montant de \$20,000
adopté à l'unanimité

Résolution 53
Il est proposé par Melle Foster

Pour réclamation
 secondé par Girail Kaimy
 que la mise en demeure reçu de messieur
 Gérard Foster ~~est~~ renvoyé à la C. M. &
 construction incopari responsable des
 travaux d'égout et de fait et protection
 contre le feu.

adopté à l'unanimité

Resolution ^{nos 6}

Il est Proposé Par Alcide Thérien
 secondé par Auguste Rochefort
 que le conseil municipal décide de faire
 transférer de la banque Provincial
 à la Caisse Populaire de St-Firmin
 un montant d'argent de \$3,000.00 pour les
 rembourser l'argent qu'on a prît pour
 travaux d'égout et de fait et
 protection contre incendie

adopté à l'unanimité

Adone Savard secrétaire Trés
 Province de Québec

Municipalité St-Firmin 5 Décembre 1964
 a une assemblée Régulière du conseil
 municipale de St-Firmin tenue ce
 5 eme jours du mois de Décembre 1964
 conformément au code municipal
 de la province de Québec sous la
 présidence de messieur maire
 M. Savard Joseph Dupond
 Pierre Imbeau August Rochefort
 Girail Kaimy

Tous conseillers formant quatorze
 passant les Résolutions suivantes
 Voici les comptes présentés pour votre approbation

105	Michel Bonhame travail	8,80
106	Adone Savard salaire	30,00
107	Adone Savard pour allocation 1964	100,00
108	Alcine Belode Résolutions 5-7 Biladon	48,00

Il est Proposé Par Gerail Kainey
secondé Par Joseph Lufourd
que les comités soient payés et assés
tel que Présenté.

Adopté à l'unanimité

Résolution 58

Il est Proposé Par Pierre Lumbau
secondé Par Auguste Roelofort
que le secrétaire est autorisé par
le conseil municipale à payer la
somme de \$2,815.00 pour la période
du 16 au 30 novembre 1964.

Adopté à l'unanimité

L'assemblée étant terminée est adjournée
au 12 Décembre 1964

Province de Québec

Municipalité de Saint-Fernand

Continuation de l'assemblée tenue le 5
Décembre 1964 et adjournée à 12 Décembre
1964 tenue au lieu Ordinaire des séances
au lieu Ordinaire des séances conformément
au Code municipal de la province de
Québec tenue sous la présidence de
Monsieur maire Melles Savard ainsi
qu'assisté Gerail Kainey Joseph Lufourd
Pierre Lumbau Melles Foster
Auguste Roelofort Alcide Thériault
Tous conseillers formant quatorze
passant les Résolutions suivantes

27

28

~~F.M. 28 construction supplémentaire de 1618 1/2 de tuyaux 3/4 pouce~~

~~Tramblay et Landry notaire~~

~~4.00~~

Résolution 59

Il est Proposé Par Pierre Lumbau
secondé Par Joseph Lufourd
que notre Résolution est Passé pour
payer la somme de \$736.09 pour adret
supplémentaire de 1618 1/2 de tuyaux 3/4 pouce
extra de tuyaux pour la municipalité
et \$4.00 notaire Tramblay et Landry
Adopté à l'unanimité

a F.M. 28
Construction
Ga malba

Resolution 610

Il est Proposé Par M^{lle} Foster
secondé Par Alcide Thérien

que la Resolution est Passé par le conseil
municipale de St Fernin pour autoriser
le siceritaire a faire la paye du 1^{er} au 10
Decembre le montant est de \$1,475.80

adopté a l'unanimité

l'assemblé étant terminée est ajourné
au 18 Decembre 1964

Padone Savard sice

Province de Quebec

Corporation municipale St Fernin

Continuation de l'assemblé du conseil municipal
qui a été tenu le 12 Decembre 1964. ~~et ajourné~~

au 18^{em} jours de Decembre 1964 est tenu au lieu

ordinaire des seances du conseil municipal

de St Fernin conformement au Code municipal

de la province de Quebec. L'assemblée seane

étaient present Messieurs les conseillers suivants:

Gérard Kamey Joseph Lafond Pierre Foubcault

M^{lle} Foster Auguste Bocheport

Sous la présidence de son honneur le maire M^{lle} Duray

formant quorum passant les Resolutions suivantes

Voici les Comptes presents pour votre approbation

140.	Padone Savard depense telephone ^{local} \$ 23,35
141	CA Brouillard marchand fourniture \$ 101,60
142	Berni Portas fourniture ouvrage 13,33
143	Cyrinus Grandvalet travail 6,00
145.	Bernard Bherer fourniture 54,90

Resolution 611^{no}

Il est Proposé Par Joseph Lafond

secondé Par M^{lle} Foster

que les comptes sois payer et approuvé
et que present

adopté a l'unanimité

Resolution 62^{no}

Il est Proposé Par Pierre Foubcault

secondé Par Auguste Bocheport

qu'une Résolution est Passé par le conseil
municipale de St Firmin pour payer
à L'N G construction incopore et a Canada
Iron fondue pour balance du la somme
de \$30,000.00 frastus en paiement final
du Garantie par la municipalité de
St Firmin sur la motu de eriance en
date du 31 d'août 1964 par élégume #30
adopté a l'unanimité

Résolution
63

Il est Propose Par Gerail Kainey
secondé Par Willie Foster

que Résolution est Passé par le conseil
municipale de St Firmin pour payer
à L'N G construction incopore et a Grunco
freres limités soit payer pour balance du
la somme de \$10,000.00 frastus en paiement
final du Garantie par la municipalité
de St Firmin sur la motu de eriance
du 11 août 1964 par élégume #30
adopté a l'unanimité

St Firmin

Résolution no 64

Il est Propose Par Joseph Hefond
secondé Par Auguste Rochefort

qu'une Résolution est Passé par le conseil
municipale de St Firmin pour payer
à L'N G construction incopore et a atlas
asbestos compasmy pour balance du
la somme de \$2,000.00 milles frastus en
paiement final du Garantie par la
municipalité de St Firmin sur motu de
eriance Passé le 27 juillet 1964 #32
adopté a l'unanimité

Résolution 65

Il est Propose Par Gerail Kainey
secondé Par Willie Foster

qu'une Résolution est Passé par le
conseil municipale de St Firmin pour
payer à Picard et Rochette associés la
somme de \$2,000.00 milles frastus en

accords sur surveillance de travaux d'agrandissement
et d'égout et Protection pour incendie d'égout # 33

adopté à l'unanimité

Resolution # 60

Il est Proposé Par Pierre Imbraut
secondé par Joseph Shyford
qu'une Resolution est Passé par le conseil
municipal de St Firmin pour payer a
F M S construction incorporé et assuro
l'assurage limite la somme de \$1043.04 ^{inclus le tout} en
fournant qui ont fourni à la municipalité
acheté par la F M S construction incorporé
après avoir ~~quitté~~ la taxe fédérale et
modulatrice # 39 et le rapport 41-5100

adopté à l'unanimité

~~Resolution # 3~~

~~Il est Proposé Par Mellic Foster
secondé Par Pierre Imbraut
qu'une Resolution est Passé par le conseil
municipal de St Firmin pour payer a
F M S construction~~

~~Resolution # 4~~

a une séance de la corporation municipale
de St Firmin tenu le 18 Mars 1969, au
lieu et heures de séance dudit conseil
municipal, a laquelle séance étaient
présents messieurs les conseillers;
Gérard Rainy Joseph Shyford
Pierre Imbraut Mellic Foster
Auguste Robitfort.

sous la présidence de son honneur le maire
Monsieur Mellic Savard.

considérant que la corporation municipale
de St Firmin a donné, par contrat, a la
firme F. M. S. construction incorporé
la construction d'un réseau, d'agrandissement
d'égout et de Protection contre les
incendies.

Considérant que, suivant le certificat

des ingénieurs Picard, Rochette associés.)
 les travaux à être exécutés ne sont pas
 encore terminés;
 considérant qu'en particulier, le Recêtement
 bitumineux n'est pas encore parachevé;
 considérant que la compagnie F. M. G.
 construction incorporée, a exécuté environ
 la pose de 300 verges l'asphalte pour la
 réparation du pavage bitumineux;
 considérant qu'il est spécifié au contrat
 et à ses annexes que la compagnie F. M. G.
 construction incorporée, s'engage à
 exécuter les travaux pour la somme
 de \$176,000.00, plus le pavage d'asphalte
 à 2.75 la verge carrée ou pour le prix
 globale de \$12,000.00, si requis;
 considérant qu'en vertu de l'article 7
 du contrat signé par F. M. G. construction
 incorporée, et la corporation municipale de
 St Fermin, il est loisible à la corporation
 municipale de faire des changements ou
 des additions aux plans et devis ou au
 présent acte en augmentant ou en
 diminuant les quantités d'ouvrages
 à exécuter et les matériaux à fournir;
 L'entrepreneur s'engage à accepter ces
 changements et additions et l'augmentation
 ou la diminution de la valeur du projet
 sera calculée suivant les bases fixées
 pour les différents items mentionnés
 au Bordereau des prix dans la
 soumission de l'entrepreneur;
 considérant que la compagnie F. M. G.
 construction incorporée, a évalué la pose
 de l'asphalte à 2.75 la verge carrée dans
 sa soumission annexée au contrat;
 Considérant que la ~~compagnie F. M. G.~~
~~construction inc.~~ municipalité a évalué
 à 300 verges carrées le travail exécuté

qu'au delà pour la pose de l'asphalte;
considérant que la Corporation municipale désire
appliquer la clause 7 du contrat et en conséquence
décide de continuer elle-même à faire la pose
de l'asphalte et de payer l'entrepreneur pour les
travaux restant à date concernant l'item
Revêtement bitumineux;

Il est Proposé Par M^r Geruit Rainey
seconde Par M^r Joseph St-James
et Résolu unanimement

1. que la Corporation municipale de St Pierre
 fasse des changements en diminuant les
quantités d'ouvrages à exécuter et les
matériaux à fournir concernant le passage
du revêtement bitumineux, le tout en
conformité avec la clause 7 du contrat
d'entreprise signé avec F. M. B. Construction inc.
2. que la balance des travaux à exécuter
concernant le passage du Revêtement
bitumineux soit affectée par la Corporation
municipale à ses frais,
3. que la Corporation municipale paie aux
entrepreneurs F. M. B. Construction inc.
le travail exécuté par eux à date concernant
l'item asphalte soit 300 verges carrés
à \$2.25 pour faire une somme de \$675.00
4. qu'en conséquence la Corporation
municipale de St Pierre Retenue
du prix total du contrat, le montant
payé par la Compagnie F. M. B. Construction
inc. dans son annexe au contrat,
concernant le Revêtement bitumineux;
5. que copie de cette Résolution accompagnée
d'un chèque de \$675.00 soient expédiés
à la Compagnie F. M. B. Construction inc.
incorporée l'avisant de ce changement
au contrat, conformément à la clause
7 du contrat signé avec la
Corporation municipale de St Pierre.

fait et passé à Baie St Catharines ce
Vendredi 12^e jour de Décembre 1964

Padone Savard

Resolution n° 67

Il est Propose Par Pierre Imbeault
secondé Par Auguste Rochefort
et adopté à l'unanimité
qu'une Résolution est passé par le
conseil municipale de St Firmin pour
payer la somme de \$825,00 piastres
en paiement final sur servitment
bituminé fait a date par la F.M.S.
construction et payer en chèque portant
le numéro 35

fin 1964
J. Guioy
P. 117

J. Blérand

Padone Savard sur

Province de Québec

corporation municipale de St Firmin
a une assemblée Régulière du conseil
municipale de St Firmin tenu ce
Lundi 12^e jour de Janvier 1965
au lieu habituel des séances a 6 1/2 heures
et demie du soir conformément au
code municipale de la province de
Québec sous la présidence de son
honorable messieur maire, M. Savard
Et les conseillers suivant sont présent
Messieurs Joseph Lefond Girard Kainey
Pierre Imbeau Auguste Rochefort
Alexis Thériault M. Foster
Tous conseillers formant quorum
passant les résolutions suivantes

Voici les comptes présentés pour approbation

- | | | |
|---|-------------------------------|----------|
| 1 | Padone Savard salaire | \$ 30,00 |
| 2 | commission Delaire | \$ 65,00 |
| 3 | Padone Savard dépense voyage | \$ 12,15 |
| 4 | Paul Lefevre Resolution n° 65 | 9,00 |

Il est Propose Par M. Foster
secondé Par Pierre Imbeault

que les comptes soit payés et acceptés tel que
présenté

adopté à l'unanimité

Résolution^{n°} 68

Il est Proposé Par Gerail Kainey
secondé par Pierre Imbeault

qu'une Résolution est passée pour établir le
taux le taux de la taxes municipale pour
l'année 1965 ~~est~~ la même 230,40 cent
par cent piastre.

Et le Règlement n° 5 rentre en force du
premier Décembre 1964. la taxes est de
5,00 par mois accepté la commission ordinaire
et l'église et Garage. fixer 23100,00 par année
et établie à 1,00 par mois sur qui sont
collecter sur l'entrée de leurs maisons.

adopté à l'unanimité

Résolution^{n°} 69

Il est Proposé Par Melles Foster
secondé par Auguste Rochefort

Depenses
de
voyage

Mellic Savard

qu'une Résolution est passée les membres
du conseil municipale de St Firmin^{n° 65}
ont décidé de donner un ~~et~~ de 100,00
cent piastre pour dépenses de voyage.
à messieurs Mellic Savard maire

adopté à l'unanimité

Résolution^{n°} 70 70

Il est proposé Par Joseph Duford
secondé Par Gerail Kainey

qu'une Résolution est passée par le conseil
municipale. pour accepter les ratons qui
ont été Rapporté au rôle d'évaluation
comme il apparaît sur une feuille
séparé au rôle en date du 2 Janvier
1965

adopté à l'unanimité

Mellic Savard
Padone Savard sie



Province de Québec
 Corporation municipale de St Firmin
 a une assemblee special du conseil
 municipale de la paroisse de St Firmin
 tenue a l'endroit habituel des seances
 ce neuvieme jour de Janvier 1964
 conformement au code municipale
 de la province de Québec sous la
 presidence de sont honneur messieur
 maire Melie Savard cet assemblee
 a été dûment convoquée par avis
 a chacun des conseillers les conseillers
 present sont Messieur Joseph Dupond
 Gerail Kainey 1. Pierre Labeau
 Alcide Thériault Auguste Rodolphe
 Melie Foster

Tous conseillers formant quorum
 passant les Résolutions suivantes

Résolution no 69

Il est Propose Par Joseph Dupond
 secondé Par Gerail Kainey
 qu'une Résolution est passé pour engager
 messieur J B Giroux de Chalmont
 comme verificateur des livres de la
 paroisse de St Firmin pour l'année
 1964 le siceritaire est autorisé a
 s'arranger de prix avec lui.
 si il n'accepte pas le siceritaire est autorisé
 a engager un autre au meilleur prix
 que possible.

adopté a l'unanimité

B. Savard maire
 Adolphe Savard siceritaire

Province de Québec
 municipalité de St Firmin

3 Janvier 1965

avis Public

est par la présente donné a tout
 les contribuables de la dite municipalité

Par l'adone Savard le sous-signe secrétaire
Trésorier de la dite municipalité que le
Troisième (13) jours de janvier 1965 soit neuf
cent soixante et cinq de (10) dix heures à midi
(12) que se assemble Général de tout les
contribuable sera tenu pour la réception
des bulletin de présentation a la charge de
maire Messieur Willie Savard sortant charge
et les conseillers suivants.

Messieur Joseph Lafond au siège no 1
Messieur Girard Rainey au siège no 2
Messieur Pierre Lymbaen au siège no 3
Tous sortant charge dont leurs termes
est terminer.

Et que le dix-huitième (18) de janvier 1965
soit mille neuf cent soixante cinq, si il
est mis en un Bureau de rotation
sera ouvert a l'endroit abituel des seances
pour la reception des votes des electeurs,
pour les candidats misse en domination
de huit heures du matin a six heures du soir.

L'adone Savard secrétaire Trésorier
se certifie sous mon serment l'officier
que cet avis a été lu et affiché a l'église
et au Bureau de Poste de Pointe au Bouleau
Honni a St Firmin ce Troisième (3)
de janvier 1965.

L'adone Savard secrétaire Trésorier
Province de Québec

13 janvier 1965

Municipalité de St Firmin
a une assemble Général de tout les
contribuable de la paroisse de St Firmin
tenu ce troisième (13) jours de janvier
1965 au lieu Ordinaire des seances au
sous basement de l'école no 2 du village
bâment consacré par avis public
après avoir été lu et affiché a l'église
et au Bureau de Poste de Pointe au Bouleau

Pour la nomination d'un maire remplaçant
messieur Melle Savard sortant charge
dont sont terminés est terminer
Et de trois conseillers sont les messieurs
Joseph Lafond au siège no 1
Gérard Kainy au siège no 2
Pierre Imbeau au siège no 3
Tous conseillers sortant charge dont leurs
termes est terminés signé

Padoue Savard Président d'élection

13 Janvier 1965 cult

10X5 Il est Proposé par messieur Henry Poitras
secondé par Gabriel Savard Propriétaire
qui messieur Gérard Kainy sais
présente comme conseiller au siège
no 2. Présenté par deux électeurs dimmes
califié a voté a la prochaine Election
amis par Padoue Président d'élection

10X15 13 Janvier 1965 Il est Proposé par Joseph Saprise
présenté par secondé par Edmond Thurnier Prop
deux électeurs que messieur Edgard Guillet sort
dimmes califié présente pour remplir la charge de maire
a voté a la Election de la municipalité de St Firmin
Election amis par Padoue Savard

Président - Election

10X20 13 Janvier 1965 Il est Proposé par messieur Firmin Guillet
secondé par Edmond Thurnier que
présenté par messieur Charles Bonlianne sort présenter
dans Election comme conseiller au siège no 2
dimmes califié pour remplacer Gérard Kainy
a voté a l'élection amis par Padoue Savard

13 Janvier Président Election

10X25 Il est Proposé par Edmond Thurnier pro
secondé par André Saprise pour
que messieur Rini Savard propriétaire
sais présente comme conseiller au siège
no 1 pour remplacer Joseph Lafond
présenté par deux électeurs dimmes a voté a l'élection
amis par Padoue Savard Président
Election

16X35

13 Janvier 1965

Il est Proposé Par messieur Cyrias Lefond
 secondé Par Farid Bouliama Propriétaire
 que messieur Melie Savard sous nomme
 maire pour la municipalité de St Farnim
 présente par deux Electeurs dûment
 califié a voté a et Election

assépté Par Padane Savard

Président Election

10X40

13 Janvier 1965

Il est Proposé Par messieur Géo Pallaire Pro-
 secondé par Antoine Bouliama Prop.
 que messieur Pierre Imbeault sous nomme
 conseiller au siège no 3

présente par deux Electeurs dûment califié
 a voté a la prochaine Election

amis assépté Par Padane Savard

Président Election

10.45

13 Janvier 1965

Il est Proposé Par Eucien Guillet prop.
 secondé par Edouard Guillet prop.
 que Joseph Lefond soit présenté nomme
 comme conseiller au siège no 1
 présente par deux Electeurs dûment califié
 a voté a et Election

amis et assépté par Padane Savard

Président Election

après le tout terminés

Je declare que messieur Pierre Imbeault
 par acclamation et que le dix huit
 Janvier 1965 il aura Election pour
 la mairie, et au siège no 1 et
 au siège 2 un bureau sera ouvert
 de 8 heures a 6 heures pour recevoir
 les votes pour les candidat-mise
 en election nominatifs

signé Padane Savard
 Président Election

18 Janvier 1965

municipalité St Farnim

après l'élection terminée

Je declare que messieur maire Melie

Savard ayant obtenu 120 vote et sont
Rival messieu Edgard Guillet a obtenu 99
voix 21 de majoriti pour messieu Melle
Savard a la mairie. Et se declare également
elue^{es} messieurs conseillers suivant
Messieu Gerait Kimey une
majoriti de 35 sur sont Rival
messieu Charles Boulisme
et messieu Joseph Lefourd avec une
majoriti de 2 voix sur sont Rival
messieu Rini Savard

Padoue Savard

President Dilection

Je soussigné, J. B. Giroux
étant dûment nommé vérifica-
teur des livres de la Corporation
municipale de la paroisse de
St-Firmin, jure que je rempli-
rai bien et fidèlement mon
devoir à la charge de verifica-
teur selon ma capacité.

En foi de quoi j'ai signé
ce 4^e jour de février 1965.

J. Giroux

arsenti devant moi

le 4^{em} jour de Février

1965 Padoue Savard

Secrétaire Trisorier
Province de Québec

6 Février 1965

Municipalité St-Firmin
a une assemblée Régulière du
Conseil municipale de St-Firmin
tenue ce sixieme jour de Février
1965 tenue a l'endroit habituel des
séances a 6 1/2 heures et dimme du soir
tenue conformément au code municipale
sans la présidence de son homme

Messieurs Maire Melles Savard
sont Present les Consiillers suivant
Joseph Dupond Gerail Kaimy
Pierre Fubeault Alcide Thuriem
Auguste Roelyst Millie Foster
Tous Consiiller Pasant Quarante
Pasant les Resolution suivante
Voici les Compts present pour vote d'adoption

5	Padone Savard salaire	30,00
6	Geord Poitras secretair Selection	15,00
7	Philippe Roelyst Police	5,00
7	Walter Thuriem Police	5,00
9	Padone Savard President Selection ^{et secretair}	20,00
10	L'imprimerie charlevoix bulletin	43,80
11	L'imprimerie Bouchard Beau Lieu	25,11
12	Padone Savard timbre d'ence ^{et d'envoi} voyage	23,55
13	au ministere des Finance pour taxe d'ence	4,40
14	Cyril Dupond fourniture	9,38

Resolution 71

Thes Propose Par Alcide Thuriem
seconde Par Millie Foster
Que les Compts soit payer et assypte tel
que present, adopte a l'unanimité
Le Melles Savard etant ete nomie
Maire de la municipalite de St Firmin
jure que se remplira ma charge
de Maire au millieur de ma capacite et ma
connaissance. Que Dieu me sois
en aide

W. Kaimy
arsinement devant moi ce 6eme Jours
de Janvier 1965

Padone Savard sie
Le Joseph Dupond et Gerail Kaimy
et Pierre Fubeau etant ete nomie
consiiller pour la municipalite de
St Firmin jurons que nous rempliront
notre charge de Consiillers au
millieurs de notre connaissance et

Capacité que l'on nous a dit en
aides

Gerald Kenny

Joseph Desfours

Paul Foubault

ensemble devant moi ce
bon jour de l'année 1965.

Radame Savard

Résolution 72 secrétaire

Il est Proposé Par messieur Pierre Foubault
secondé Par Auguste Boelubart

qu'une Résolution est Passé par le
conseil municipale de la paroisse de
St Firmin.

qu'une demande a été fait au Ministère
de la Santé pour avoir une autorisation
pour le prolongement pour ex rendre
à la propriété de messieur Girail
Kainny dans la municipalité de
St Firmin de Baie St Catherine
d'après les ententes déjà fait
au Ministère adopté à l'unanimité

Résolution 73

Il est Proposé Par Girail Kainny
secondé Par Joseph Desfours

que Radame Savard est engagé
secrétaire au prix de 800.00 par mois
adopté à l'unanimité

Résolution 74

Il est Proposé Par Alcide L. Currier
secondé Par Pierre Foubault

qu'une Résolution est Passé au sujet
Grenon et Frises après le Refus du
Club de 80,000.00 qui a été envoyé
qui seront payer qu'en les travaux
seront acceptés par les autorités
adopté à l'unanimité

mais monsieur est envoyé par messieu
Mille l'acte il proposera un Règlement
à la séance de mardi pour un Règlement
pour cause de prohibition dans la paroisse
de st Firmin

Résolution 75

Il est Proposé Par Pierre Fubeau

secondé Par Mille ~~Savard~~

Une Résolution est Passé Pour autoriser
le secrétaire Trésorier à passer pour
collecter l'ann tout les mois

adopté à l'unanimité

L'assemblée étant terminée est ajournée
au 20 Février

Radou Savard
secrétaire

Province de Québec

Municipalité de st Firmin 6 mars 1965

à une séance du conseil municipal

de st Firmin tenu à l'endroit habituel

des séances à 6 1/2 heures et demie du

soir ce dimanche 6 mars 1965

conformément au code municipal de la

province de Québec sous la présidence

de messieur Président Joseph Lefebvre

Joseph Lefebvre Pierre Fubeau

Alexis Thériault Auguste Robit

Gérard Kaimig

Tous conseillers formant quorum

passant les Résolutions suivantes

Voici les comptes présentés pour votre approbation

15	Radou Savard Salaire	8000
16	Antonio Tarasche police Tarant	1000
17	Lucien Bonlianne travail	500
18	Rosario Gaudreau travail	500
19	Paul Emile Asselin travail	500
20	Charles Arthur Lefebvre travail	500
21	Jean Louis Gaudreau	500

22.

Charles Eugène Halais

623

Résolution 76

Il est Proposé Par Gerail Kaimuy
secondé par Alcide Flurim
que les comptes soient payés et assés
tel que présenté
adopté à l'unanimité

Résolution 77

Il est Proposé par Auguste Rochfort
secondé par Pierre Imbeau
que messieur Joseph Dufour soit
nommé Président pour l'assemblée
de se soir
adopté à l'unanimité

Résolution 75-

Mutations

Pice Brothers

à M. Paul-Étienne

Koster.

Il est Proposé Par Pierre Imbeault
secondé Par Auguste Rochfort
que le terrain portant no 249 et
lot 267 Rang B canton Saguenay
affiliant à Pice Brothers sous
porter au rôle d'habitation au nom
de messieur Paul Étienne Koster et que
se lot soit évalué à 100.00 piastre
adopté à l'unanimité

Résolution 76

Il est proposé Par Alcide Flurim
secondé Par Pierre Imbeau
qu'une résolution est Passé sans
autoriser le secrétaire à avertir messieur
Bernard Malblanc après information
que le délai de rapelle du Référendum
est de deux ans, et que la demande
doit être signée de au moins de
30 nom

adopté à l'unanimité

Résolution 77

Il est Proposé Par Pierre Imbeau
secondé Par Gerail Kaimuy

que la Résolution soit passée sans autorisation
messieur Mellie Savard a accepté
pour la restauration de la bâtisse municipale
et le Garage pour le feu la neige qui
aura à faire.

adopté à l'unanimité

Résolution 78

Il est Proposé Auguste Rochefort
secondé Par Pierre Imbeau
que messieur Gerail Kaimy soit
nommé Procureur pour une période
de 3 mois

adopté à l'unanimité

L'Assemblée étant terminée est adjournée au
13 mars 1965

Padoue Savard sie
Province de Québec

municipalité de St Ferrim 13 mars 1965
à une continuation de l'assemblée
qui a été tenue le 6 mars et adjournée
le 13 cet assemblée est tenue le
13 au jour de mars 1965 sous la
présidence de messieur le Joseph Lefond
conformément au code municipal
de la province de Québec les
conseillers suivants sont présents
~~Joseph~~ Mellie Savard Gerail Kaimy
Pierre Imbeau Mellie Foster
Auguste Rochefort Alcide Thériault
Tous conseillers formant quorum
passant les Résolutions suivantes

- | | | |
|----|---------------------------------|-----------|
| 23 | Garage moderne dégelage Hiver | 120,00 |
| 24 | Robert Rochefort dégelage Hiver | 15,00 |
| 25 | Raymond Savard dégelage Hiver | 20,00 |
| 26 | carpenterie de conti taxes | \$ 282,88 |

Résolution 79

Il est Proposé Par Alcide Thériault
secondé Par Pierre Imbeau
que les comptes soient payés et acceptés

tel que présenté

adopté à l'unanimité

~~Il est~~ Résolution no 80

Il est Proposé Par Pierre Imbeau
secondé Par Auguste Bochyart
qu'une Résolution est passée que le
conseil municipal a payer les
compt de l'eau pour le dégelage
qui était gili en dessous du chemin
dépendant de construction et les compt
seront retenu sur le contrat sur
l'estime final du contrat

adopté à l'unanimité

Résolution 81

Il est Proposé Par messie Gerail Kainy
secondé Par Willie Foster
qu'une Résolution est passée par le conseil
municipal pour que la demande

de 30,000.00
de la caisse
populaire
de la malbaie

de Garantie fait par F M G
construction est refusé par le
conseil municipal de St Firmin

adopté à l'unanimité

Résolution 82

Il est Proposé Par Willie Foster
secondé Par Pierre Imbeault
que le conseil municipal autorise
messie Cyrias Lefond a pourvoir
a la famille de Sam Savard
des provision pour une concurrence
de \$2500

adopté à l'unanimité

L'assemblée est terminée est adjourné
au 20 Février 1965 Joseph Gouffez
Ladon Savard

Province de Q. B. C.

A une assemblée du conseil municipal
de St Firmin tenue au lieu Ordinaire
des séances a 8 1/2 heures et demie.
Le soir le 3 em Jours de Mars 1965

time conformément au code municipale
de la province de Québec sous la
présidence de messieu maire

Mellie Savard Joseph Lefond

Gérail Kaimmy Auguste Rochefort

Mellie Foster Alcide Thérien

Tous conseillers formant quorum

passant les Résolution suivante

Voici les compte présente pour notre approbation

28	Padane Savard salaire	80,00
29	napoleon Trudel et Fils	\$ 150,00
30	antoine Bonliame travail	48,50
30	Egard Bonliame travail avec piege	13,10
32	Cyril Lefond pour l'entretien famille sans sonde	24,45
33	Padane Savard dépenses téléphone ^{du 1er au 31}	21,45

Résolution no 83

Il est Propose Par Mellie Foster

seconde Par Joseph Lefond

que les compte soit payé et assenti
tel que présente

Adopté à l'unanimité

Résolution no 84

Il est Propose Par Auguste Rochefort

seconde Par Alcide Thérien

que le secrétaire Trus est autorisé à répondre
à la réclamation, que le conseil municipal

pour sa réclamation a ^{En l'honneur de Bonliame} l'ordre et après
~~par conséquent~~ prise ^{pour des dommages} de conseil nous
donner une réponse.

Adopté à l'unanimité

Résolution. 85.

Il est Propose Par Gérail Kaimmy

seconde Par Mellie Foster

qu'une Résolution est passé par le conseil
municipal de St Firmin

pour demander rapidement travaux
publics ottawa sur ~~la route de~~
mure d'ottawa des cote de la paroisse
St Firmin. qui déboule à la mer.

Mur d'ottawa

sur une longueur de 6000.00 Pieds mais nous demandons 18,000.00 pour cet aménagement considérant que des dommages sont occasionnés par la vague des bateaux qui voyagent dans le Saguenay. Considérant qu'il a en 1962 des démarches fait auprès du département à ce sujet.

Adopté à l'unanimité
Monsieur Auguste Prévost avoir un avis de montant que au cas qui a des changements à faire au Règlement pour les commerçants de la rue de Commerce.

L'assemblée étant terminée est ajournée au 27 avril 1965. L'assemblée de continuation de l'assemblée ajournée le 3 avril est ajournée au 27 avril 1965. Cet assemblée est tenue au lieu ordinaire des séances à 7 1/2 heures et demie du soir, tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Monsieur Millie Savard. Tenue conformément au code municipal de la province de Québec. Les conseillers présents sont Monsieur Gerail Kenney, Joseph Haymond, Pierre Imbeau, Auguste Prévost. Tous conseillers formant quatorze. Passant les Résolutions suivantes.

Résolution 86

Considérant que le conseil municipal n'a pas les finances nécessaires pour acheter le matériel nécessaire pour les portes d'entrée à l'entrée de la paroisse.

Considérant qu'il y a beaucoup de chaudières dans la paroisse actuellement.

Considérant qu'il nous reste encore

au moins \$4000.00 frâtes a dépenser sur notre
demande pour nos travaux d'élèves.

En conséquence

Il est Proposé par Pierre Imbeau conseiller
et secondé par Auguste Bochyfort
qu'une Résolution est passée par le conseil
municipal pour demander a la commission
municipale pour ~~demander a la commission~~
pour avoir une permission de changer
l'emplacement des parties d'entrée de la paroisse
pour creuser des fossés le long de la
Route Seche dans la municipalité.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution no 77

Il est Proposé par Joseph Hyppond con-
seiller et secondé par Germain Kinnings conseiller
qu'une Résolution est passée par le conseil
municipal de St Fernin pour autoriser
le secrétaire et messieur maire a faire
un emprunt, pour payer les travaux
d'élèves, le montant autorisé par la
commission municipale Québec la
somme de \$9,700.00

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution no 78

Il est Proposé par Auguste Bochyfort
secondé par Joseph Hyppond conseiller
qu'une Résolution est passée par le
conseil municipal de St Fernin
pour autoriser le Gerant de la Banque
Provincial de la Malbaie pour payer
l'emprunt de \$9,700.00 autorisé par la
commission municipale pour travaux
d'élèves avec les subdivisions Fédéral
et Provincial Recu pour cet emprunt

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Blanc
P. Adolphe Bonard
secrétaire Trisonie

Assemblée des voyageurs fante de
Quarante

Province de Québec

Municipalité St Firmin 3 mai 1965

a une séance Ordinaire du conseil
municipale de St Firmin tenue ce
3^{em} jour de mai 1965 à l'endroit
habituel des séances à 7 1/2 heures et
demi du soir tenue conformément au
code municipale de la province de
Québec sous la présidence de messieu
maire Millie Savard

les conseillers présents sont

Gérard Kinnay Joseph Heford

Pierre Imbeau Alcide Thériault

Auguste Rochefort

Tous conseillers formant quorum

passant les Résolutions suivantes

voici les comptes présentés pour ratification

79 Paye Savard salaire 80.00

Paye pour travaux d'écure \$ 3,792.10

Cyrus Heford fourniture 12.12

paye Millie Savard ^{Bayette Provincial} défrayé voyage \$ 600.00

Résolution 79

Il est Proposé Par Gérard Kinnay con

sidé par Joseph Heford

que les comptes soient payés et assés

tel que présenté

adopté à l'unanimité no 90

Il est Proposé Par Joseph Heford

secondé par Gérard Kinnay

que la Résolution est passé assés

reception de la demande de la The British

american old co ltd et que ce

montant sera retenu sur le montant

qui restera du contrats de la G. M. G. Construction

incorporé à la balance après que le

travail sera assés par les

responsable adopté à l'unanimité

Résolutions no 90

Il est Proposé Par Auguste Rochefort

34278
Provincial
no 37

secondi Par Pierre Imbeault conseiller
 quine Resolution est passi par le conseil
 municipale de st Firmin pour assyler
 le Reglement des licenes comme comme
 tel il est assyler sans aucun changement
 adopte a l'unanimité

L'assemblé étant terminée est ajournée
 au 8 mai 1965

Ladouc Savard secrétaire

Province de quebec

conseil municipale de st Firmin
 continuation de l'assemblé qui a été tenu
 le 3 mai et ajournée le 8 mai 1965
 cet assemblé est continué sous la
 présidence de messieur maire
 Melie Savard et les conseillers
 suivant- les messieurs Gerail Kamney
 Joseph Duford Pierre Imbeault
 Auguste Boelufot- Alcide Thérien
 Tous conseillers formant quorum
 passant les Resolutions suivantes-

Resolution 91

Il est Propose Par Alcide Thérien
^{secondi par Auguste Boelufot}
 pour donner la Paroisse pour l'égide
 le conseil municipale ce soir ses
 pour rencontre des fonctionnaires
 du Gouvernement pour discuter
 la batise pour le feu et les trasse
 massaraire pour le feu et du camion
 et l'équipement- complet
 adopte a l'unanimité

Resolution 92

Il est Propose Par Pierre Imbeault
 secondi Par Joseph Duford
 quine Resolution est Passi par le
 conseil municipale de st Firmin
 pour demander au ministre
 de la voirie si sa serait possible
 de faire les reparations l'Alphate

avec occasionner par les travaux
d'agrandissement sur la Route le cloac
et la route 15 dans la municipalité
de St Firmin sais une quantité
approximative de 75 tonnes d'aplat
et qui m'ont ^{fait} Résolution sais envoyer
au député messieur Raymond malbour
et messieur albert Belanger
divisionnaire de la malbaie

et Résolution est adoptée à l'unanimité
l'Assemblée étant terminée est adjournée
le 15 mai 1945

Le 15^e mai 1965
 Rodolphe Davaud au
 Province de Québec
 Corporation municipale de St Firmin
 5 Juin 1965

a une assemblée Régulière du
Conseil municipale de St. Firmin
tenue ce 3^e Vendredi jour de Juin
1965 au lieu abitud des séances
a 7 1/2 heures et demie du soir tenue
conformement au code municipale
de la province de Québec sous
la présidence de messieur maire
Mellie Savard Ses conseillers présent
sont les messieurs Pierre Lymbant
Gérard Kennedy Joseph Dufourd
Mellie Foster Auguste Bochet

Tous conseillers formant quatorze
passant les Résolution suivante
voici les comptes présentés pour votre approbation

89	Padane Savard salaire	\$ 89.00
90	Joselyn Elie Truchon 1/2 leur station	15.00
91	Padane Savard dépense tel. timbre, voyage	15.25
92	Antoine Baulianne ^{Paul Bouchard} frussard	\$ 16.80

Résolution 93
 Il est proposé Par Pierre Imbeau

seconde Par Joseph Dufourd
que les comptes soient payés et acceptés
tel que présenté.

adopté à l'unanimité

Résolution 94

Il est Proposé Par Mr Gerait Kannev
secondé Par Millie Foster
que la soumission Rieu de Mr Pierre
Hirbeault est mise à l'étude pour le
moment

adopté à l'unanimité

L'assemblée étant terminée est adjournée
au 19 Juin 1965

Continuation de l'assemblée qui a été tenue
le 5 Juin et adjournée au 19 Juin
1965. Cet assemblée se continue à l'an-
droit habituel des séances à 7 1/2 heures
et termine du soir conformément au code
Municipale de la province de Québec
sous la présidence de Monsieur Maire
Millie Davaud Gerait Kannev
Joseph Dufourd Pierre Imbeau
Alcide Therrien Millie Foster
Auguste Roelyst

Tous les conseillers formant quorum
passant les Résolutions suivantes

Résolution 95^m

Il est Proposé Par Alcide Therrien
secondé Par Millie Foster
que le conseil municipal donne
une contribution en octroi de \$2 000
pour aider le Comité de la Régate
pour faire de l'annonce

adopté à l'unanimité

Résolution 96^m

Il est Proposé Par Pierre Imbeau
secondé Par Alcide Therrien
la demande pour la propriété au nom de l'abbé l'ancien
est mise à l'étude pour le moment
pour savoir que est propriétaire adopté l'unanimité

Résolution no 97

Il est Proposé Par auguste Rochefort
 seconde Par Joseph Lysard
 après avoir Réviser le Rôle D'évaluation
 une résolution est Passé que le Rôle
 D'évaluation est assenti par le
 conseil municipal avec les
 amendement suivant a savoir
 que les Propriété de messieu Joseph Saprise
 sois diminuée de 400,00 que la carte
 sois corrigé en conséquence. La carte
 Joseph Saprise de 1,500,00 sois de 1,100,00
 la carte de Pierre Imbeau de 2,800,00
 sois 2,137,00 et la carte de Prie Brothton
 sois de 118 rafouti au rôle D'évaluation
 et la carte de René Savard de 18,88= sois
 parti au Rôle a 1,680,= et la carte de
 Paula Boulianne qui était a 1000=
 sois de 600= et cel de Charles Henrie
 Lysard qui était 100= sois parti au rôle
 a 800= et cel de PA marcat qui était
 au Rôle a 80,00 sois parti au Rôle a 170=
 et cel Lucien martel qui était demortie
 a 1840 au Rôle sois parti a 2080=
 et cel de antoine Therrien qui aparaisait
 au Rôle a 1,350 soit parti au Rôle 1450=
 et cel de adrien Gaudreau qui aparaisait
 au Rôle a 17,50= soit parti au Rôle a
 1850= et cel de David Boulianne qui
 aparaisait au Rôle a 1400= sois
 parti a 1440= et cel de alex Savard
 qui aparaisait au Rôle a 4,250= sois parti
 au Rôle a 3,800= et cel de Bernard
 Bherer qui aparaisait au Rôle a 16,50
 sois parti a 1850= et cel de Deffold
 Durin qui aparaisait au Rôle a 11,00=
 sois parti au Rôle a 1070= et cel
 a Charles Auguste Savard qui aparaisait
 au Rôle a 800= sois parti au Rôle a 900=

no 274

et cel appartenait a Joseph Savard qui aparait
au Bole sur une Evaluation a 1900= sous
port a 2000= frastre et cel de Jean Denis
Guillet qui aparait au Bole a 2900=
sous port au Bole a 3.900=

Cet Resolution est adopte a l'unanimité
l'assemblée étant terminée est ajournée au
26 Juin 1965

Joseph Savard maire
Padoue Savard sec
Province de Québec

Le conseil municipal de St Firmin
a une assemblée Ordinaire des
séances du conseil municipal de
St Firmin tenue ce 3^{me} jours du
mois de Juillet 1965 au lieu ordinaire
des séances a 7 1/2 heures et demie du
soir conformément au code municipal
de la province de Québec sous la
présidence de messieur maire

Millie Savard Gerail Kammer
Joseph Lefond Pierre Imbeault Alcide Thériault
Millie Foster Auguste Rochefort
Tous conseillers formant quorum
passant les Résolutions suivantes
Voici les comptes présentés pour approbation

95 Padoue Savard salaire \$ 80,00

96 Raymond Savard voyage \$ 20,00

97 F.M.G. Contraintes Résolutions 98 et 99 \$ 10,00

Il est Proposé Par Pierre Imbeault
Révisé Par Auguste Rochefort
que les comptes soit payés et acceptés
tel que présentés
adoptés a l'unanimité

Résolution 99

Il est Proposé Par Millie Foster
Révisé Par Alcide Thériault
qu'une Résolution est Passée pour payer
la note de crèche a British American Oil

conjointement avec J M & construction du montant de
\$ 5,500.00 est payer avec le chèque no 38,
pour payer le prodluit pitroffe ~~service~~
pour projet d'aqueduc, deduction sur le
contrat adopte a l'unanimité

Résolution no 100

Il est Propose Par Joseph Dufond
Et secondé Par Auguste Rochefort
une Résolution est Passé pour payer
le compte de 3034.57 a Grenon Freres
conjointement avec J M & construction
payer ^{en} chèque no 39 paiement Final
d'après Dégout sur l'aqueduc
deduction faite sur contrat d'aqueduc

adopté a l'unanimité ^{Résolution} no 101

Il est Propose Par Pierre Imbeau
secondé par Willie Foster
une Résolution est Passé Par le conseil
municipale pour payer le compte dû
a Euchariste Lavoie et fils du montant
de 721.44 payer chèque no 40 paiement
final pour couvert de manone service
pour projet l'aqueduc et de gout
deduction faite sur contrat d'aqueduc

adopté a l'unanimité Résolution no 102

Il est Propose Par Alcide Thurnin
secondé par Auguste Rochefort
une Résolution est Passé pour payer
le compte dû a Rodolphe Savard
conjointement avec J M & construction
au montant de \$ 3,400.00 payé en
paiement final pour matériel qui ont
au projet d'aqueduc et de gout
et l'argent sera retenu sur le contrat
l'aqueduc.

adopté a l'unanimité ^{Res.} No 103

Il est Propose Par Pierre Imbeau
secondé par Joseph Dufond
que le secrétaire est autorisé a

avertir la police a faire ^{un voyage} un ou deux par
semaine pendant un mois a un prix
raisonnable

est ~~Resolu~~ ^{est} adopte a l'unanimité

L'assemblée étant terminée et ajournée au
10 juillet 1965

Province de Quebec

Coopération municipale de St-Firmin

a une assemblée tenue ce (7)

septième jours d'août 1965 au

lieu habituel des séances conformément

au code municipale de la Province

de Quebec sous la présidence de

son honneur messieur maire

Maillie Savard les conseillers

présents sont les messieurs

Pierre Imbrault Auguste Rochefort Willie Foster

Gerald Kenny Alcide Thérien

Tous conseillers Formant quorum

passant les Résolutions suivantes

Voici les comptes présentés pour ^{l'opération} ~~la~~ ~~transferts~~ Banque Provinciale \$3,000.00

98 pour achat & effort \$212.00

99 l'adonc Savard salaire 80.00

100 argent transféré de la Caisse Populaire de St-Firmin

à la Banque Provinciale \$3,000.00

Résolution No 104

Il est proposé par Willie Foster secondé par

Pierre Imbrault. Que les Comptes soit payé telle

que présentée adopté a l'unanimité

Résolution No 105

Il est proposé Auguste Rochefort secondé par Alcide

Thérien que le Conseiller Gerald Kenny soit

nommé pour tenir les minutes de l'Assemblée

à la place du secrétaire qui est malade

adopté a l'unanimité

Resolution no 106

Il est propose par Alcide Thérien secondé par Willie Foster que Mr Pierre Imbeault est nommé pour passer pour la Collection de la Taxe d'eau pour le mois ~~et tout~~ de juillet adopté à l'unanimité.

Resolution no 107

Cheque no 101
1/8/65

Il est propose par Pierre Imbeault secondé par Auguste Rochefort que le Compte du Garage Moderne soit payé pour degel de L'égueduc soit \$62.00 pour paiement finale adopté à l'unanimité.

Resolution no 108

Il est propose par Willie Foster secondé par Auguste Rochefort que le Conseil municipal autorise Cyrias Dupon & fils à fournir pour une somme de \$30.00 en redevance à la famille de Joms Sauard moyennement adopté à l'unanimité. ^{remboursement.}

Resolution no 109

Il est propose par Pierre Imbeault secondé par Alcide Thérien que le Compte de Bouchard & Robitaille Inc avec J.M.C. Construction Inc. pour la somme de \$1040.00 soit payé pour Isolations du tuyau d'égueduc au pont de la Rivière-au-Loup et adduit au Contrat de J.M.C. Construction Inc. au reglement finale du Contrat d'égueduc & d'égout adopté à l'unanimité.

Resolution no 110

Il est propose par Alcide Thérien secondé ^{par} Auguste Rochefort que le contracteur Jean Arthur Rochefort soit autorisé à commencer la Construction du poste de Pompier aussitôt que possible une ^{que par la Commission} ~~proposition~~ a été acceptée par le Conseil et que ce poste de pompier soit construit tel que les plans et devis du Commissaire des Incendies et qu'une resolution soit envoyée à Mr Jean Arthur Rochefort et au Commissaire des Incendies et que cette Construction soit terminée au plus tard le 30 Decembre 1965 adopté à l'unanimité.

Poste incendie

L'assemblée est terminée et adjournée au 28 août prochain.

Continuation de l'assemblée l'assemblée
tenue le 9^{me} jour d'août 1965
continuée le 21 août 1965 conformément
au code municipal de la province
de Québec tenue au lieu Ordinaire
des séances tenue sous la présidence
de messieur maire M. Wellie Savard
et les conseillers présents sont les
messieurs suivants

Auguste Rochefort Wellie Foster Alcide Thérien

Tous conseillers passant pour donner
passant les Résolutions suivantes

- 94 M. Savard pour travail \$10.00
95 Gabriel Savard pour travail \$10.00
104 Philippe Rochefort comme Police 9.50

Résolution # 111

Il est proposé par Alcide Thérien secondé par
Wellie Foster que les Comptes sont acceptés telle
que présentée adoptés à l'unanimité

Résolution # 112

Il est proposé par Auguste Rochefort secondé
par Wellie Foster que le Conseiller Gerald Kenny
soit nommé pro maire pour une période de trois
mois, adoptés à l'unanimité,

Résolution # 112

Il est proposé par Wellie Foster secondé par
Alcide Thérien que le Rapport Financier ^{de Liquidation} soit
accepté telle que présentée
adoptés à l'unanimité.

Résolution no 113

Il est proposé par Alcide Thérien secondé par
Auguste Rochefort que le Conseil a prie comme
membres du Rapport de l'Ingénieur et de ^{la} J.M.C. con-
struction Inc.

Suite Résolution no 113Cpi
mrg 23 août

et que le tout est à l'étude sous ^{acceptation} ~~acceptation~~ de rien en attendant le rapport du ministère de la voirie, et qu'une copie de cette résolution soit envoyée à J.M.R. Construction Inc. et à L'Ingénieur Picard et Rochette et accuser.

adopte à l'unanimité

Résolution no 114

Alex Savard
à
Mr Guy Boies

Il est proposé par Willie Foster secondé par Alceste Thériault les lots de terre numéros vingt six, vingt sept A, vingt huit A et vingt neuf A, (26, 27-A, 28-A, 29-A) du premier rang au Cadastre officiel du Comton de Saguenay, appartenant à Alex Savard soit transportés à Guy Boies au lot d'évaluation et qu'une copie soit envoyée à Mr Guy Boies que sa ligne de propriété est due côté sud de l'ancienne route, et que l'ancienne route appartient toujours à la municipalité.

adopte à l'unanimité.

L'ensemble est terminé et ajourné au 29 Août 1965

Padoue Savard sec

9 septembre 1965 Avis de convocation au conseil
Municipal

avis vous est par la présente donné qu'il aura une ^{spécial} séance du conseil municipale le 11 septembre 1965 cet assemblé est convoqué pour tout les besoins de la paroisse elle sera tenue le à 5 1/2 heures et demie du soir

donné à St Firmin ce 9 em jours de septembre 1965 Par Padoue Savard
secrétaire Fris

Province de Québec
Corporation municipale de St Firmin
à une assemblé spécial du conseil
municipale de St Firmin tenu ce
11 em jours de septembre 1965 au lieu

ordinaire des seances a 7 1/2 heures et demie
du soir sous la presidence du pro maire
Gerald Kenny tenu conformement au
code municipale de la province de
Quebec les conseillics present sont
Joseph Lefond Pierre Lubeau
Auguste Rochefort Alcide Thuriin
Mellie Foster

Tous conseillics formant quorum
passant les Resolutions suivantes

Voici les comptes presents pour votre approbation

102 Padoue Savard salaire 80,00

103 J B Giroux pour verification des livres 120,00

104 Padoue Savard depense 50,00

Resolution 115

Il est Propose Par Joseph Lefond
secondi Par Mellie Foster

que les comptes soit payes et asspte
tel que presents

adopté a l'unanimité

Resolution 116

Il est Propose Par Pierre Lubeau
secondi Par Alcide Thuriin

qu'une Resolution est passe Par le conseil
municipale pour avertir Mme V Joseph
asselin de bien vouloir produire sa
reclamation qu'elle a fait au conseil
a la firme J M B construction enfin
de permettre de faire deau fraiment
regulier pour tax aux a la
municipalite

adopté a l'unanimité

~~Gerald Kenny~~ Pro maire

L'assemblee etant terminée est ajournee a
18 septembre 1965

Padoue Savard secretaire

Province de Québec
 Corporation municipale St Firmin
 a une assemblée Ordinaire du conseil
 municipal de la paroisse de St Firmin
 tenue au lieu Ordinaire des séances
 ce deuxième jour d'Octobre 1965 a 7 1/2
 heures et demie du soir tenue conformément
 au code municipal de la province de
 Québec sous la présidence de messieur
 maire Willie Savard les conseillers
 présents sont Les messieurs

Gérail Kanny Pierre Imbeault
 Alcide Thériault Willie Foster
 Auguste Rochefort

Tous conseillers formant quorum
 passant les résolutions suivantes

Voici les comptes présentés pour votre approbation

106	Padoue Savard Salaire	\$ 80,00
106	Raymond Savard municipalité ^{13 1/2}	\$ 58,50
109	F M G Contruction inc bords d'autui	\$ 72,99
108	Almaire Foster Arrosage 8 1/2 ouvrage	51,00

Résolution 117

Il est Proposé Par Gerail Kanny
 secondé Par Pierre Imbeault
 que les comptes soient payés et acceptés
 tel que présentés

adopté à l'unanimité

~~Résolution 118~~

~~Il est Proposé Par Willie Foster
 secondé Par Alcide Thériault~~

Résolution 118

attendu que la corporation municipale
 de St Firmin a accepté de régler à l'amiable
 le différend qui différait qui les offense
 aux contracteurs F M G contruction inc.
 attendu que la corporation municipale
 de St Firmin veut proposer dans le dit
 Règlement que le prix offert ne fait
 légaliser la responsabilité de contracteur

quant à la pose de boîtes d'entrées et les
défectuosités au Réservoir.

attendu que la corporation municipale de
St-Firmin délègue deux échevins pour
asservir le dit Règlement à l'annuelle:

Il est proposé par messieur le conseiller
Mellie Foster que la corporation municipale
de St-Firmin délègue Messieurs Kenney et
Embeault pour rencontrer les contracteurs
de M & G construction inc ~~aux conditions~~

~~suivantes~~ La somme de 181,000,00 en Règlement

~~La corporation municipale de St-Firmin~~
entend en Règlement Final de la rectifica-
tion de M & G construction inc aux
conditions suivantes.

10 La Corporation municipale de St-Firmin
entend Retenir la responsabilité des
contracteurs M & G construction inc quant
à la pose des boîtes d'entrées et aux
maffaeons existantes au Réservoir.

20 La Corporation municipale de St-Firmin
entend également Retenir la Responsabilité
de 5 ans pour toutes maffaeons dans
l'exécution des travaux de construction
du Réseau d'égout et de goutte.

30 De tout sans préjudice aux droits de la
corporation municipale de St-Firmin
au cas de refus des contracteurs M & G
construction inc d'accepter la dite offre
fait et adapté à St-Firmin de Baie St-
Catherine ce 2^e jour de Octobre 1965

Radame Savard

secrétaire Trésorier

L'assemblée étant terminée est
ajournée au 18 Octobre 1965

Présence de 6 membres

Corporation municipale St-Firmin
Continuation de l'assemblée Ordinaire
tenue le 2 Octobre 1965 et continué le

16 octobre 1965 au lieu Ordinaire des
 séance sous la présidence de messieur
 Le Millie Davard conformément au code
 municipal de Québec Les conseillers
 qui sont présent sont
 Messieurs Gerail Kenney Pierre Fombault
 Millie Foster Alcide Thurrien
 Auguste Rochefort
 Tous conseillers formant quorum
 passant les Résolutions suivante

Considérant que le municipalité
 a décidé a faire des travaux d'ibres
 messieurs le conseiller Millie Foster
 avoir un avis de motion qui propose
 un Règlement pour travaux d'ibres
 a l'assemblée qui est donné le 19
 octobre 1965

Résolution 119

Il est Proposé Par Gerail Kenney
 et est secondé Par Alcide Thurrien
 que la la lettre enregistré reçu le 19 em
 jours d'octobre de la firme F M B
 construction est mise a l'étude En conséquence
 19 octobre 1965

adopté a l'unanimité

Adonc Davard sic
 Continuation de l'assemblée ^{tenue le 7. octobre 1965} donnée
 au 16 octobre 1965 et continué ce
 19 em Jour d'octobre 1965 au lieu
 Ordinaire des séances a 7 1/2 heures et
 demi du soir conformément au code
 municipal de la province de Québec
 sous la présidence de messieur maire
 Millie Davard et les conseillers
 suivants sont présent sont
 Gerail Kenney Pierre Fombault
 Auguste Rochefort Millie Foster
 Alcide Thurrien

Tous Conseillers Formant Ensamble
Passant les Résolutions suivantes

Règlement no ~~119~~ 7

Messieur M. M. Foster conseiller Propose
un Règlement suivant et portant no 7
et il est adopté à l'unanimité à une
assemblée Régulière tenue le 2 octobre 1965
et aprouvé au 16 octobre 1965 et aprouvé
au 19 octobre 1965 lesquels sont
présent Messieurs Maire M. M. Savard
et les conseillers suivants Messieurs
Gérard Kenney Pierre Imbeau Auguste
Rochefort M. M. Foster alcade Thériault
attendu que le conseil municipal de
St-Firmin desirait faire exécuter dans
son territoire des travaux d'hiver,
pour remédier au chômage et bénéficier
des cotisations accordées en vertu du programme
d'encouragement des travaux d'hiver
dans la municipalité pour l'année
1965-1966

attendu que ses travaux consistent
dans la municipalité de St-Firmin
Charlevoix l'exécution des travaux du
Projet

Pour chemin secondaire spécialement
le chemin passant par chez messieurs
Pierre Imbeault et qui continue chez
Thomas Saint-Hilaire et vers notre dame
de L'Assomption, ce chemin est sous la
charge de la municipalité

attendu que le coût de ces travaux est
estimé à 2,000.00. et 5,000.00 total
25,000.00

attendu que l'Action Fédérale et Provinciale
pour ses travaux a été exécutée
pendant la durée du Programme

L'encouragement pour les travaux d'hiver
dans la municipalité est estimé à 60%

Pour le Fédéral et à 40% pour tout du Provincial
 attendu que le conseil municipal ou
 ou ces autres a décidé de donner suite
 a tout projet de faire exécuter des
 travaux a un coût de 20,000,00 et 5,000,00
 de matériaux total du coût 25,000,00
 vingt cinq mille piastres qu'un avis
 de motion a été donné en date de 16
 octobre 1965, Pour ces motifs il est
 par le présent Règlement no 7 statué
 et décrété ce qui suit

1. Le conseil municipal est autorisé à
 exécuter pendant la durée du Programme
 L'encouragement des travaux d'élèves
 dans la municipalité les travaux
 suivants
2. améliorer le chemin déjà mentionné
 plus haut soit le chemin passant par
 messieu Pierre Foubault et qui continue
 chez Thomas Louis Lalanc et vers
 notre dame de Gaspere.
3. Le conseil municipal approuve
 paiement du coût des travaux l'octroi
 Fédéral et Provincial estimés a une
 somme de 20,000,00 et 5,000,00 en matériaux
 total 25,000,00 vingt cinq mille piastres
4. Pour pouvoir au paiement de la part
 pour subventionner du coût des travaux
 il est par le présent Règlement no 7
 imposé et l'éd. sera prélevé sur tout
 les biens fond imposables dans la
 municipalité une taxe spéciale a
 un taux suffisant suivant le rôle
 l'évaluation en vigueur dans la
 municipalité
5. Le présent Règlement en en force
 après avoir reçu l'approbation Reçue
 par la commission municipale
 de l'œuvre. Padoue Daccord par

Resolution no 119

Attendu que la corporation municipale de
St Fiermin est entrée en pourparlers avec
la firme ~~F M &~~ construction pour régler
à l'amiable le différent qui les opposait au
sujet du paiement de l'exécution du contrat
du Réseau d'Aguedue construite dans les
limites de la municipalité

attendu qu'une Resolution a déjà été
passée pour offrir aux contracteurs
F M & construction une somme de \$18,000.00

en Règlement complet et Final pour
la balance du montant qui reste dû
attendu que sur ce montant la
municipalité entend Retenir un montant
de 5% ou une police de Garantie pour
la responsabilité de 5 ans prévu par la
loi pour les contracteurs

attendu que la compagnie F M &
~~F M & C.~~ construction a fait
parvenir en date du 13 Octobre 1965
une lettre à la corporation municipale
de St Fiermin l'avisant qu'elle était
prête à Régler sur une base de \$18,500.00

attendu que ledit conseil municipal
a étudié attentivement la contreproposition
de la compagnie F M & construction
attendu qu'après mures délibérations
le conseil municipal s'en tient à
son offre de \$18,000.00

Il est Proposé par Gerald Kenney
et secondé par Pierre Imbeault
et Résolu unanimement que

- 1^{re} La corporation municipale de St Fiermin
fasse une offre finale et définitive de
\$18,000.00 à F M & construction pour
régler le coût total du contrat du
Réseau d'Aguedue et de frais contractés
par lesdites contracteurs dans les limites

- de la municipalité de St Firmin
2. Ladite corporation municipale a en main les argents nécessaires pour payer les detractions faites des avances données audit contracteurs G M & construction de la balance Ristant due :
3. La corporation municipale de St Firmin entent également retinir a Responsabilité de 5 ans pour toutes maffacon sans lixention des travaux de constructions du Reseau d'agruerie et d'égout :
4. Le tout sans prejudice aux droits de la corporation municipale de St Firmin au cas de refus des contracteurs G M & construction inc d'accepter ladite offre fait et signi a St Firmin de Baie St Calherine le 20 octobre 1965-

signi Padoue Savard

secrétaire Trésorier

Blanche Duro

Province de Québec

Municipalité de St Firmin 6 novembre 1965-
 a une assemblée du conseil municipale de la paroisse de St Firmin tenue à l'endroit ordinaire des seances ce dimanche 6ours du mois de novembre 1965- a 6 1/2 heures et demie du soir
 cette seance est tenue conformément au code municipale de la province de Québec sous la présidence de messieur maire Millie Savard
 les conseillers sont présent sont
 Auguste Rochefort Béril Kenney
 Millie Foster Pierre Foubert

Tous conseillers Formant quorum
 passant les Résolutions suivantes
 Voici les comptes rendus pour votre approbation

110	Padone Savard salaire	80,00
111	Paul Lavoie ouvrage	10,00
112	Antoine Savard 12 hms ^{ad, 25} ouvrage	15,00
113	Padone Savard defense ^{fonctionnaire} tellyphone ^{fonctionnaire} tms	19,35
114	Cyprien Lefond pour fourniture	29,34

Résolution n° 120

Il est Proposé Par Pierre Lombeault
secondé par mr Gerail Kenney
que les comptes soient payés et acceptés
tel que présenté

adopté à l'unanimité

Résolution n° 121

Il est Proposé Par Auguste Rochefort
secondé Par Mellic Foster
que la démission donnée par l'ent
par messieu Joseph Lefond est acceptée
par le conseil municipal de St Firmin
qu'une lettre de remerciement de la
part de tout le conseil pour les services
rendus au conseil municipal lui soit
envoyée

adopté à l'unanimité

Résolution 122

Il est Proposé Gerail Kenney
secondé Par Pierre Lombeault
En me Résolution est Passé par le
conseil municipale de St Firmin
après avoir reçu une demande de
l'après du syndicat de St Firmin
cette Résolution est pour approuver le
syndicat auprès les autorités enfin
d'empêcher tout construction et syndicat
Voisin d'entrer ~~sur les limites~~ ~~sur~~
dans la paroisse de St Firmin ou
le syndicat de St Firmin est en opération
définies est autonome

adopté à l'unanimité

Résolution 123

Il est Proposé Par Mellic Foster

seconde Par Auguste Rochefort
 qui ne demande par Résolution sans
 faite au ministère de la voirie &
 démission de la malherie une subvention
 pour l'entretien des ~~deux~~ ^{deux} Ponts d'acier
 sur la Route Guelic pour faire le
 déneigage pour l'année 1965-1966

adopté à l'unanimité

L'assemblée étant terminée est adjournée
 à une date X 20 novembre 1965

Adame Savard

Province de Québec

Municipalité de St-Firmin

Continuation de l'assemblée qui a été tenue
 le 3 novembre 1965 et adjournée au 20
 novembre et continue ce vingt-cinquième
 jours de novembre 1965 au lieu ordinaire
 des séances à 8 1/2 heures et demi du
 soir tenue conformément au code communal
 de la province de Québec sous la présidence
 de messieur maire Millie Savard
 sont présent les messieurs les conseillers
 suivant Girard Kenney Pierre Imbeau
 Alcide Thériault Auguste Rochefort
 Tous conseillers formant quatorze faisant
 les Résolutions suivantes

Résolution 123

Il est Proposé Par Girard Kenney
 seconde Par Pierre Imbeau
 que le conseil municipal de St-Firmin
 accepte la démission donnée par messieur
 Millie Foster

adopté à l'unanimité

no 124 Résolution

Il est Proposé Par Pierre Imbeault
 seconde Par Auguste Rochefort
 que messieur Guerin Guillet est nommé
 conseiller en remplaçant messieur
 Joseph Haysard démissionnaire pour cause

de maladie

adopté à l'unanimité

Résolution n° 125

Il est Proposé Par Alcide Thurrien
secondé Par Gerail Kenney

qu'une Résolution est passée par le conseil
municipale de St Firmin pour accepter la
sousmission de Pierre Thibeault qui a été
fournie au conseil municipal de St Firmin
pour camion et assurance à incendie
et pour éclair au prix de (825,00)
huit cent vingt cinq

adopté à l'unanimité

Résolution n° 125

Il est proposé par Auguste Rochefort
secondé Par Alcide Thurrien

qu'une Résolution est passée par le conseil
municipale de St Firmin, pour faire
une demande soit fait à la caisse
populaire de St Firmin, pour un montant
d'emprunt temporaire montant de 20,000,00
vingt mille piastre, pour financer
les travaux d'éclair dans la paroisse
St Firmin

adopté à l'unanimité

Résolution 126

Il est Proposé Par Pierre Thibeault
secondé par Alcide Thurrien

qu'une Résolution est Passé par le
conseil municipale de St Firmin pour
qu'une demande soit fait à la commission
municipale de Québec ~~pour le montant~~
d'un emprunt temporaire du montant
de 20,000,00 vingt mille piastres
pour financer les travaux d'éclair
dans la paroisse de St Firmin

adopté à l'unanimité

Résolution n° 127

Il est Proposé Par Gerail Kenney

secondé par Pierre Imbeault
 qu'une Résolution est passée par le
 conseil municipal pour la nomination
 du vérificateur pour l'année finissant
 31 Décembre 1965 Jean Paul Blouin CA attendu
 notera a discuté avec le conseil
 le prix municipal de St Firmin
 adopté a l'unanimité

Résolution no 128

Il est proposé par Alcide Thérien
 secondé par Pierre Imbeault
 que messieur maire Melles Savard
 est autorisé par résolution a acheter
 des outils soit pelle et signe nécessaires
 pour l'utilité de la paroisse municipale
 de St Firmin

adopté a l'unanimité
 l'assemblée est adjournée a la date déterminée
 Rodolphe Savard

[Signature]

Province de Québec

municipalité St Firmin

Le 4 Décembre 1965

a une séance de la corporation
 municipale de St Firmin tenue
 au lieu ordinaire des séances et

à 6 heures du soir Quatrième séance de décembre 1965

conformément au code municipal
 de la province de Québec sous la
 présidence de messieur maire.

Melles Savard les conseillers qui sont
 présent messieurs Girard Rainey

Pierre Imbeault Auguste Bochyant

Lucien Guillet

Tous conseillers formant quorum
 passant les résolutions suivantes

Voici les comptes présentés pour l'année précédente

113 Rodolphe Savard salaire \$ 80.00

114 Jimmy Simard fournisseur d'électricité 48.50

Résolution no 129

Il est Proposé par Gerail Kamey
 secondé par auguste Rochefort
 que les comptes sois payés et acceptés
 tel que présenté

adopté à l'unanimité

Le Ducien Ouellet étant été nommé
 conseiller en remplaçant Joseph Hyland
 demissionnaire Jure que que je
 remplirai la charge de conseiller au
 meilleur de ma connaissance et de mon
 jugement que Jure me sois en aide

or

Jucien Ouellet
 assermenté devant moi

ce 4^{me} jour du mois Décembre 1965-

Radame Savard

secrétaire Trés

Résolution no 130

Il est Proposé par Pierre Imbeault
 secondé par Jucien ~~Baudouin~~ ^{Ouellet}
 que Antoine Baulhane est nommé
 conseiller en remplaçant Willie Foster
 demissionnaire

adopté à l'unanimité

Résolution no 131

Il est Proposé par Gerail Kamey
 secondé par auguste Rochefort
 que le conseil communal de St Firmin
 transfère à la filière de Québec pour
 pourvoir l'emprunt hypothécaire fait à
 la caisse populaire de St Firmin
 pour un montant de \$2,000.00
 vingt mille dollars

adopté à l'unanimité

L'Assemblée dont terminée est placée
 à une date indéterminée jusqu'le 11^{me} Dec 1965-

Radame Savard sec

X X X X

arsennatation

Le Antoine Boulianne étant été
nommé conseiller en remplaçant
monsieur Miller Foster démissionnaire
Lire que le remplira ma charge
de conseiller au milieu de ma
connaissance et de mon jugement
que l'un me sois en aide

Antoine Boulianne

arsennatation devant moi

C. 11. 1965 4ours de Décembre 1965

Padoue Savard secrétaire

Province de Québec

Municipalité de L'Anse-au-Loup 14 Décembre

du conseil municipal 1965
Continuation
à une assemblée de l'assemblée
qui a eu lieu 4 Décembre et a fourni

au 11 Décembre 1965 c'est assemblée

est tenue au lieu Ordinaire des séances

a été et dans le

conformément au code municipal de

la Province de Québec sous la présidence

de monsieur maire Miller Savard

les conseillers présents sont les messieurs

Gérard Kimmey Pierre Imbeault

Auguste Rochefort Antoine Boulianne

Lucien ~~arsennatation~~

Tous conseillers formant quorum

passant les Résolutions suivantes

avis motion

Monsieur le conseiller Gérard Kimmey

donne avis de motion de la présentation

d'un Règlement pour autoriser un

emprunt pour batise et tout des

et Camion, assésaire, a encendie au montant de \$30,000.00

pour payer le coût de

Résolution 132

Il est Proposé par Antoine Boulianne

seconde par Pierre Imbeault

Qu'un Résolution est Passé par le

conseil municipal pour accépter la faire

fait le 9 Décembre 1965 au montant de
 3,335,54 pour travaux d'entretien
 3,335,54 pour travaux d'entretien

adopté à l'unanimité Résolution 133
 Il est Proposé Par Geraint Kenney
 secondé Par Lucien Guillet
 qu'une Résolution est passé par le conseil
 municipal pour fixer le taux de la
 taxe pour l'année 1966 au montant de
 (100) une fraction par \$ (100,00) cent
 d'évaluation

adopté à l'unanimité

Résolution 134

Il est Proposé Par Pierre Imbeault
 secondé Par Auguste Rochefort
 qu'une Résolution est Passer par le conseil
 municipal de St Firmin autorise le
 secrétaire d'envoyer l'état compte pour
 l'évaluation des 302 pataux au prix

25000
 69

de 2000 la pataux soit un total de 75,500
 évaluation 302,00 pour l'année 1964 et 1965
 302,00 pour l'année 1965

adopté à l'unanimité

L'assemblée étant terminée est adjournée
 au 18 Décembre 1965. P. Adame Savard

Province de Québec

Municipalité de St Firmin

~~à l'ordre~~ Continuation de l'Assemblée du
 conseil municipal de St Firmin qui
 avait été tenue le 4 Décembre 1965 et
 adjournée à 11 heures ce jour et adjournée
 le 18 Décembre 1965 tenue au lieu
 Ordinaire des séances à 6 1/2 heures et
 demie du soir conformément au code
 Municipal de la province de Québec
 sous la présidence de messieur maire.
 M. M. Savard les conseiller présent
 sont Pierre Imbeault alder St Firmin
 Antoine Boulianne Auguste Rochefort
 Lucien Guillet

Tous conseillers formant quorum
passant les Résolutions suivantes
après l'avis de motion présenté par
Monsieur Gerail Kimmur Propose le
Règlement no 8

considérant qu'il est devenu nécessaire
d'avoir notre Poste de Pompier et camion
à incendie avec tous les accessoires et
compris un sechoir

Considérant que le coût sera de frs de
30,000.00

considérant qu'il est nécessaire d'effectuer
un emprunt par billets pour payer le
coût de ce Poste de pompier, du camion
et compris les accessoires.

Considérant qu'un avis de motion a été
régulièrement donné.

En conséquence il est Proposé par
Monsieur le conseiller Gerail Kimmur
et Résolu qu'un Règlement portant le
no(8) soit et est adopté et qu'il soit
statué et décrété par ce Règlement.

comme suit

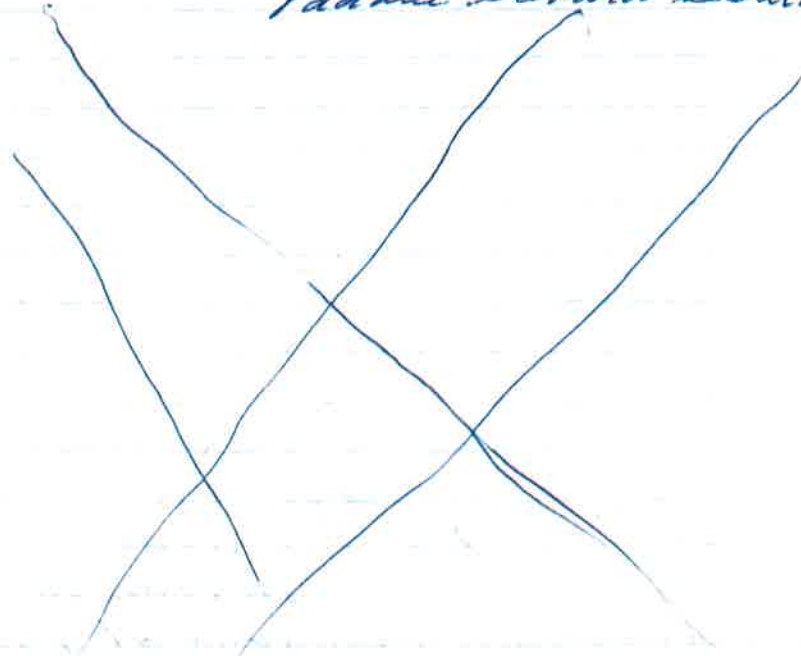
1^o Le conseil est autorisé à avoir son Poste
de pompier ainsi qu'un camion à
incendie avec tous les accessoires qu'il
comporte et compris un sechoir.

2^o Le conseil est autorisé à dépenser une
somme n'excédant pas \$30,000.00 pour les
fins du présent Règlement et pour se
procurer cette somme il nous
faut faire un emprunt par billets au
montant de \$25,000.00 pour une période
de Vingt (20) ans.

3^o Les billets seront signés par le maire et
le secrétaire Trésorier pour et au nom
de la Corporation, porteront la date de
leur souscription et mention qu'ils
pourront être remboursés en aucun temps

- avant échéance sur avis de quinze (15) jours par lettre recommandée donnée au dit Intendant Respectif de ces billets
4. Les billets seront remboursés en deux (20) ans conformément au tableau ci-dessous
 5. Les Billets porteront intérêt à un taux s'élevant pas 6% l'an
 6. Les échéances en capital et intérêt seront payables au Bureau de la Corporation.
 7. Les intérêts seront payables annuellement en même temps que les échéances en capital.
 8. Il est par le présent Règlement imposé et il sera ~~fréquenté~~ chaque année, sur tous les bien-fonds imposables situés dans la municipalité une taxe spéciale à un taux suffisant d'après le Bâle d'évaluation en vigueur chaque année, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des échéances annuelles conformément au tableau ci-dessus.
 9. Le Présent Règlement entrera en vigueur conformément à la loi.
- adopté à l'unanimité à la séance du 11 Décembre 1965

Radame Savard secrétaire



Résolution no 134

Il est Proposé Par Pierre Limbeault
secondé Par auguste Rochefort
que par cete Resolution messieur maire
Mellie Savard et messieur Padoue
Savard sont autorisé a signer a
signer le billet que nous retournerons dûment
signé des personnes désigné par le
conseil municipal de la paroisse de St
Firmin

cet Resolution est adopté a l'unanimité

Résolution no 135

Il est Proposé Par Pierre Limbeault
secondé Par auguste Rochefort
qu'une Resolution est Passé par le
conseil municipal pour autoriser
messieur maire Mellie Savard aller
discuter les affaires de la municipalité
avec la compagnie Price Brothers
a Chicoutimi

adopté a l'unanimité

Résolution 136

Il est Proposé Par alceide Thurnier,
secondé par monsieur Antoine Boulianne
qu'une Resolution est Passé par le conseil
municipal pour faire la mutation
que le terrain appartenant a Price
Brothers les lat 14, 2 A29 et 2 B5 Rang
B soit transféré au rôle d'évaluation
au nom de messieur Henri D'afise au
Rôle d'évaluation, et que le prix de cet
évaluation soit diminué de Price
Brothers et soit remis au Rôle d'évalu-
ation a messieur Henri D'afise

adopté a l'unanimité

cet assemblée étant terminée est
ajournée 29 Décembre 1965

Province de Québec
corporation municipale St Firmin

Price Brothers
par
Henri D'afise

continuation de l'assemblée qui a été ajournée
 au 21 décembre tenu au lieu ordinaire
 des séances de 6 1/2 heures et demi du
 soir conformément au code municipal
 de la province de Québec sous la
 présidence de messieur Le maire
 messieur Girard Kenny et messieur
 Pierre Imbeault Pierre Knudt
 auguste Boelhof et de messieur
 Antoine Boulianne
 L'assemblée a été informée par
 passant les Résolutions suivantes

Résolution 137

Il est Proposé Par Pierre Imbeault
 secondé Par ~~secondé~~ Antoine Boulianne
 En ne Résolution est Passé par le conseil
 municipale de St-Firmin pour ~~adopté~~ ^{et est}

Le Règlement ^{no 8} après que l'avis de motion qui a
 été présenté conformément de la loi
 par messieur Girard Kenny a l'assemblée
 qui a été tenu le 11 décembre 1965
 que le secrétaire Trésorier est autorisé
 à afficher au endroit désigné par le
 conseil municipale de St-Firmin soit
 la église et au Bureau de Pats de
 Pointe-au-Bonheur

adopté à l'unanimité

Messieur le conseiller Pierre Imbeault
 donne avis de motion pour faire des
 amendement au Règlement no 5
 Règlement d'égout et ayant
 l'assemblée étant terminée est ajournée
 à une date indéterminée

Prochain de Québec
 Conseil municipale St-Firmin
 Continuation de l'assemblée qui a été
 tenu le 21 décembre et ajournée au
 31 décembre 1965
 tenu au lieu ordinaire des séances

Résolution 137A 21 décembre 1965
 Il est Proposé Par auguste Boelhof
 et Résolu à l'unanimité
 En ne Résolution est Passé Par le conseil
 municipal de St-Firmin que l'assemblée des électeurs
 Propriétaires soit tenu 5 Janvier 1966

31 Heures a l'endroit abihuel des seances a 6 1/2 heures et demie du soir conformément au code municipal de la province de québec sous la présidence de messieur maire M. M. Savard et les conseillers qui sont présent sont Pierre Imbeault Antoine Baulianne Gueven Amillet Alcide Thuriin Auguste Rochefort

Gerard Kaimy

Tous Conseillers formant quorum
Passant les Résolutions suivante

Voici les comptes présente pour votre approbation

207	Bini Sartard fourmure	21,50
208	Padoue Savard salaire	80,00
209	Commissaire salaire et furmure	60,00
210	au Receveur General Gueven	161,20
211	au ministre des Finances	87,00
212	Pierre Imbeault	15,00

Résolution n° 138

Il est Propose Par Gueven Amillet
seconde Par Alcide Thuriin
que les comptes courant soit accepté et
payer tel que présente et aussi
la paye du 18 Dec soit de 3468,58
est accepté et payé également
et compris d'impôt

adopté a l'unanimité

Résolution n° 139

Il est proposé Par Antoine Baulianne
seconde Par Pierre Imbeault
que la maison et le terrain no 4823
appartenant a Mme A Hermias Thuriin
soit reporté au Rôle d'évaluation
au nom de messieur Antoine Thuriin

adopté a l'unanimité

Résolution 140

Il est Propose Par Auguste Rochefort
seconde Par Alcide Thuriin
qu'une Résolution est passer par

Procès verbal Règlement no 8 de l'assemblée des électeurs, Personne du facès verbal ~~procès~~ du 5 Janvier 1966 à la séance de l'assemblée du 21 mai 1966.
 Procès verbal de l'assemblée des électeurs pour l'adoption du Règlement no 8 Pour l'impôt de la construction de
 Piste de pontier en canion à incendie et accessoirs et un règlement de \$25,000.00 pour ces fins.
 C'est-à-dire l'assemblée pub-tenue a l'endroit d'habitat des seigneurs le 5 Janvier 1966 à 6 1/2 et d'après du sur sous la présidence de M. le
 maire M. J. Savard.

le conseil municipale a décidé de
 donner une subvention comme aide
 au comité d'assistance de famille de
 Guerin Boulhame la somme de \$200.00
 deux cent cinquante avec taxe destinée
 sur ce montant montant de \$18.32
 adopté à l'unanimité

Résolution no 141

~~Résolution~~

Il est proposé par Gerail Kenney
 secondé par Pierre Imbeault
 que le secrétaire est autorisé par
 cette Résolution à envoyer une
 lettre à la compagnie Price Brothers
 pour leur mentionner l'article du
 code municipale portant le numéro
 408 paragraphe 3A concernant
 règlement no 5 et que ce Règlement
 est basé sur le code municipale
 de la province de Québec
 adopté à l'unanimité

J. Savard maire
 J. Savard s.e.

Province de Québec

Municipalité de St-Vincent 5 Janvier 1966
 a une assemblée Régulière ^{de fait les copropriétaires} et durant
 laquelle par avis public pour
 adopté un règlement le Règlement no 8
 pour la bastise des pontier et canion
 à incendie tenu ce cinquième jour (5)
 du mois de Janvier 1966

tenu conformément au code municipale
 de la province de Québec sous la
 présidence de messieurs maire M. J.
 Savard les conseillers suivants sont présent
 messieurs Pierre Imbeault
 Alide Therrien Antoine Boulhame
 Gerail Kenney Emile Gauthier
 Tous conseillers formant quorum

passant les Résolutions suivantes

Résolution 142

Il est Proposé par le conseiller Lucien Gauthier
Et secondé Par le conseiller Pierre Embert
Qu'une Résolution est Passer par le conseil
municipal après l'assemblée plénière
de tout les propriétaires de la paroisse
le Règlement no 8 est adopté
adopté à l'unanimité

Résolution 143

Il est Proposé Par Geraint Kenney
secondé Par Auguste Boctfort
Que par cet Résolution le contrat entre
corporation municipale de St Firmin
et entre entrepreneurs Trudel et Trambly
est adopté par le conseil municipal de
St Firmin et le maire et le secrétaire est autorisé
à signer cet Résolution adopté à l'unanimité
l'assemblée tant terminée est adjourné
à une date indéterminée

Padoue Savard sic

avis public

à tout les propriétaires des contribuables
de bien fond de cet municipalité donné
par le sous-signé secrétaire Trissier
Padoue Savard qu'il aura une assemblée
publique de tout les contribuables propriétaires
de cet municipalité tenu le 12^{me} Janvier
1966 de 10 à midi de douzième jours
de Janvier 1966 pour la nomination
de trois conseillers dans les personnes
des messieurs Alvide Thérien au siège no
4 messieur Antoine Boulianne no 5
et messieur Auguste Boctfort au siège no
6 tous conseillers sortant de charge
dont leurs termes est terminés. Et si il
y a Élection un Bureau sera ouvert
à la salle de locale de (6) seizième jours
de Janvier 1966 pour recevoir les votes

pour les candidats mis en nomination de 8 heures
du matin à 6 heures du soir

signé Padoue Savard secrétaire
Je certifie sous mon serment qu'il a été
c'est avis Public a été officiel de 12) L'assemblée
générale de janvier 1966 à l'Eglise et au Bureau
de poste de Pointe Padoue Savard

secrétaire Trésorier

municipalité St Firmin

13 janvier 1966 a une assemblée Générale
de tout les contribuables de la paroisse
de St Firmin tenue ce 12) Jour de Janvier
1966 au lieu Ordinaire des séances en
sous bassement no 2 du village d'abord
contournée par avis public pris avoir
été officiel de 2 janvier 1966 à l'Eglise
et au Bureau de Poste de Pointe au Bureau
cette assemblée est pour la nomination de
(3) trois conseillers sortant de charge dont
leurs termes est terminés et les trois (3)
conseillers sont les personnes suivantes
messieur Alcide Thériault au siège no 4
messieur Antoine Boulianne au siège no 5
messieur Auguste Rochefort au siège no 6
tous conseillers sortant de charge dont leurs
termes est terminés

signé Padoue Savard ~~secrétaire~~ Trés
Président d'Élection

10 X 15

A été proposé par messieur David
Boulianne s'est conduit par ~~statut~~ ~~Boulianne~~
Antoine Savard que messieur
Antoine Boulianne soit présenté
comme conseiller au siège no 4
présenti par deux électeurs d'abord
Calpini a voté a été élu

amis Présenté par David Boulianne
Par Padoue Savard
Président d'Élection

pour les candidats mis en nomination de 8 heures
du matin à 6 heures du soir

signé Padoue Savard secrétaire
Je certifie sous mon serment qu'il a été
c'est avis Public a été officiel de 12) Hinguenne
Jours de Janvier 1966 à l'Eglise et au Bureau
de Poste de Pointe Padoue Savard

secrétaire Trésorier

municipalité St Firmin

13 Janvier 1966 a une assemblée Générale
de tout les contribuables de la paroisse
de St Firmin tenue cel 12) Jours de Janvier
1966 au lieu Ordinaire des séances au
sous bassement no 2 du village d'Arment
contagne par avis public après avoir
été officiel de 2 Janvier 1966 à l'Eglise
et au Bureau de Poste de Pointe au Bureau
cet assemblée est pour la nomination de
(3) trois conseillers sortant de charge dont
leurs termes est terminés et les trois (3)
conseillers sont les personnes suivantes
messieur Alcide Thérien au siège no 4
messieur Antoine Boulianne au siège no 5
messieur Auguste Rochefort au siège no 6
tous conseillers sortant de charge dont leurs
termes est terminés

signé Padoue Savard ~~secrétaire~~ ~~Trésorier~~

Président d'Élection

10 X 15

Il est proposé par messieur David
Boulianne s'écoule par ~~Antoine~~ ~~Boulianne~~
Antoine Savard que messieur
Antoine Boulianne soit présenté
comme conseiller au siège no 4
présenti par deux électeurs d'Arment
Calpini a voté a été élu

amis Présenté par David Boulianne
Par Padoue Savard

Président d'Élection

X X

10X20

St Fermin 12 Janvier
 Il est Proposé Par messieur Géo Lalair
 et secondé par antoine Savard que
 messieur alcide Thuriin sois présenté
 comme conseiller au siege 4
 présenté par deux ~~conseillers~~ électeurs
 dûment qualifiés a voté a cet election
 Présenté par Géo Lalair
 amis signi Padone Savard
 President Election

10X25

12 Janvier St Fermin
 Il est Proposé Par messieur antoine Savard
 secondé Par David Boulianne
 que messieur auguste Rochefort sois
 présenté comme conseiller au siege no
 6 présenté par deux Electeurs dûment
 qualifiés a voté a cet election
 Présenté par antoine Savard
 amis signi Padone Savard
 President Election
 L'assemblée étant terminée Je
 declare élu messieur antoine Boulianne
 au siege no 4 messieur alcide Thuriin
 au siege no 4 et messieur auguste
 Rochefort au siege no 6 conformément
 l'assemblée a ouvert a 10 heures et a
 fermé a midi, venant
 signi Padone Savard
 President Election
 assemblée terminée

Je alcide Thuriin et antoine Boulianne
 et auguste Rochefort étant été nommé
 conseiller au siege no 4 no 5 et no 6
 faisons serment ^{et jurons pour nos mêmes} de remplir notre charge
 de conseillers au millheurs de nos
 connaissances et de nos jugement que Dieu
 nous sois en aide. Amen

Antoine Boulianne
 Auguste Rochefort

assemblee devant moi ce 4^{em}
jour de ~~Fevrier~~ 1966

Padoue Savard secretaire

assemblee
citadi
par avis
unanim
4^{em} Fevrier
pour raison
majors
au 4^{em} Fevrier
1966

Province de Quebec

Corporation municipale de St Fiermin
a une assemblee du conseil municipale
de la paroisse de St Fiermin tenue a
l'endroit abituel des seances a 6 1/2 heures
et demie du soir conformement au code
municipale de la province de Quebec tenue
sous la presidentie de messieur maire
Milleu Savard et les conseillers sont
present sont les messieurs. suivant
Les messieurs Gerail Kenny Lucien Gauthier
Pierre Imbraut deide Tharion
Antoine Boulianne Auguste Robyfort
Tous conseillers Formant quatorze
passant les Resolutions suivantes

Voici les comptes presents pour votre approbation

1	Payer Banque Provincial pour entret	2,115.00
2	Padoue Savard salaire	80.00
3	P A Pelletier Imuble	37.10
4	Trudel et Trambly entretie chemin	52.50
5	Imprimerie Bonelard pour Regu ^{5 Ltr} _{don}	70.96
6	alsine Biladion voyage pour banise	10.00
7	Padoue Savard telephone tombe Bureau	17.25
8	Joseph Savard pour menu de denari	50.83

Resolution no 142

Il est Propose Par Pierre Imbraut
secondi Par Lucien Gauthier
que les comptes sois payes et acceptes
tel que presents

adopte a l'unanimité no 143

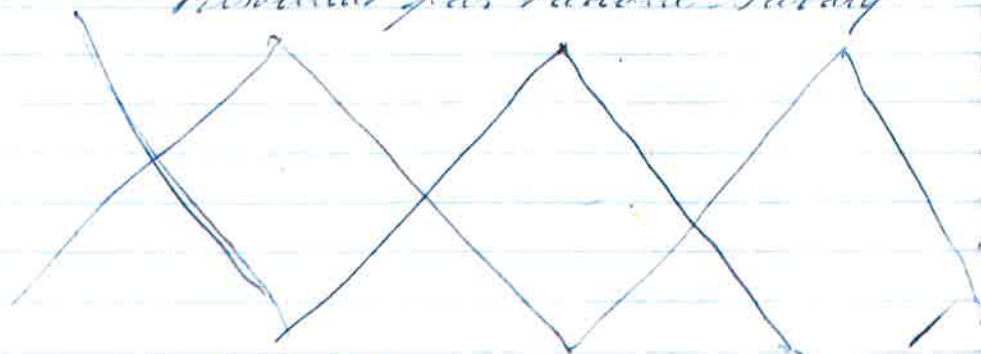
attendu que la municipalite de St Anne
des Lac a conue un important projet de
developement touristique

considerant que ce projet aura des repercussions
economiques importantes au niveau Regional
considerant que cette Realisation cadre

bien dans le développement logique du
comité de Charlevoix au point de vue touristique.
Il est Proposé Par Gerald Kenney
et secondé Par Antoine Boulianne
que la corporation municipale de St
Firmin donne son appui à la municipalité
de St Amé des Lac et demande aux
ministères des Gouvernements concernés
et plus spécialement à arda de donner
suite à la demande d'aide technique
et financière formulée par la dite
municipalité de St Amé des Lac
pour la réalisation immédiate de son
projet appelé le parc touristique de
Charlevoix.

Résolution adoptée à l'unanimité
le 7 février 1966

Résolution par Padane Savard



Résolution no 1,43

Il est Proposé Par Lucien Guillet
secondé Par Auguste Bochet
qu'une résolution est passée pour engager
messieurs Padane Savard au prix
de 2000 par mois comme secrétaire Trés
de la ~~parc~~ st Firmin

adoptée à l'unanimité

Résolution no 1,44

Il est Proposé Alcide Thériault
secondé Par Pierre Imbeault
que la demande du comité des sinistres
soit mise à l'étude pour le moment
qui concerne la demande de charle auguste

par-à-d

adopté à l'unanimité

Resolution no 145

Il est Proposé Par Mr Gerail Kermey
secondé Par Lucien Guillet

qu'une Resolution est passé par la municipalité
de st Firmin pour siéger au local qui
appartient à la municipalité à la séance de
mars 1966. Contre proposition no 146

Il est Proposé Par Mr Antoine Baulianne
secondé Par Mr par Mr Aleide Thuriin
que le conseil municipal de st Firmin
continue à siéger à la salle de l'école
ou bien qu'on paie 60.00 par année à la
commission scolaire st Firmin
ont voté pour la première Resolution
Les conseillers suivant ^{les} Messieurs
Gerail Kermey Lucien Guillet
Auguste Roelofst.

Pour la deuxième Resolution

ont voté Antoine Baulianne
Aleide Thuriin Pierre Imbeault
après avoir passé une Resolution
pour siéger à la bâtisse municipale de
st Firmin et vu que la contre proposition
a été proposée également ^{pour rester siéger à l'école} trois à trois
le vote de messieur maire est donné
à faveur de la première Resolution
en conséquence le conseil municipale
va siéger à la Bâtisse municipale
à la séance du mois mars 1966
au lieux ordinaires des séances
~~la séance étant terminée est adjournée~~

Resolution no 147

Il est Proposé Par Lucien Guillet
secondé Par Pierre Imbeault

~~Il est Proposé~~ qu'une Resolution est
passé pour changer les séances pour
le lundi au lieu de samedi soir
adopté à l'unanimité

L'assemblée étant terminée est adjournée
le 14 Février 1966

Padoue Savard s.e.c.

Province de Québec

Municipalité de Saint-Firmin 14 Février 1966

Continuation de l'assemblée qui a été
tenue le 7 Février 1966 et a été adjournée
14 Février 1966 tenu au lieu habituel
des séances se quatorzième jour de
Février 1966 (14) est tenue conformément
au code municipal de la province
de Québec sous la présidence de
messieur maire Melle Savard
les conseillers qui sont présents sont
Messieurs Girard Kainy Pierre Dubéault
Gervais Guillet Auguste Holbyat
Antoine Bonlianne

Tous conseillers formant quorum
passant les Résolutions suivantes

Résolution 148^{me}

attendu que la corporation municipale
de St-Firmin a concrétisé les pourparlers
en cours avec la firme J M & Co constructions
mécaniques. Relativement au Réseau
d'égout et digout ainsi qu'au service
de protection contre l'incendie;
attendu que l'objet desdits pourparlers
apparaît dans une Résolution en date du
2 octobre 1965 alors que la municipalité
avait décidé d'offrir en Règlement final
le montant de \$181,000.00 Refusant de
Régler au prix demandé de 185,500.00
attendu que les parties ont conclu une
entente au ^{Prix} de \$183,250.00.

attendu que les fonds nécessaires
sont disponibles;

attendu que la présente Résolution constitue
l'acceptation du contrat selon les termes
explicités de la convention intervenue de

Ce livre n'est disponible que pour consultation numérique que sur le site Internet de la Municipalité. Également disponible en copie papier à la bibliothèque municipale. Pour une reproduction, veuillez vous adresser au bureau municipal.

Demeure la propriété intellectuelle de la Municipalité de Bale-Sainte-Catherine.

